

« Faire-avec », « faire-face »

Nous avons vu que l'arrivée des intérimaires sur les lieux de production est marquée par une situation d'indétermination (chapitre 2). Le plus souvent, les travailleurs temporaires ne découvrent qu'au dernier moment les caractéristiques du poste à occuper, les tâches à effectuer ou encore les équipements mis à leur disposition, etc. L'environnement global de l'activité, les moyens et les conditions de travail ne sont connus que lorsqu'ils réalisent les travaux demandés. Dans ce chapitre, nous allons voir que ces éléments sont sans cesse réactualisés et évoluent tout au long de leurs contrats d'intérim.

Dans un premier temps, il sera question des outils confiés aux intérimaires. Nous observerons la répartition des moyens de travail en fonction du statut des travailleurs. La notion d'efficacité sera mobilisée pour aborder les caractéristiques de l'équipement technique des travailleurs temporaires. Nous prêterons également attention aux manières de nommer les outils. Le deuxième point concernera plus directement les différentes matières sur lesquelles agissent les intérimaires. De missions en missions les travailleurs temporaires sont exposés à diverses matières et diverses substances. Celles-ci sont souvent méconnues des intérimaires qui doivent néanmoins « faire-avec » leurs propriétés, leur résistance, leurs odeurs et parfois leur nocivité. Nous allons voir que, pour la plupart d'entre eux, cette ignorance suscite des craintes, ou tout du moins, de la méfiance. Ce qui nous amènera au dernier point de ce chapitre, à savoir, les risques et les dangers que rencontrent les intérimaires sur leurs lieux de travail. Nous observerons ici encore comment ces travailleurs, souvent inexpérimentés, tentent d'y « faire-face ». Enfin, nous verrons comment le régime d'embauche des intérimaires à des effets directs sur la sécurité au travail et sur la santé des ouvriers temporaires.

COMPOSER AVEC LES OUTILS ET LES MOYENS DE TRAVAIL

Dans des missions relevant de l'intérim dit « non-qualifié » ou « de masse », les travailleurs temporaires sont généralement embauchés comme manutentionnaires ou comme manœuvres. Ceux-ci, par définition, travaillent avec leurs mains. Toutefois, les tâches qui leur sont confiées impliquent généralement l'utilisation d'outils rudimentaires (c'est-à-dire les plus communs, les moins « spécialisés »). En effet, il s'agit de disposer d'un transpalette pour

déplacer des objets, d'un balai-brosse pour nettoyer une pièce, d'une clé pour démonter des racks, de gants pour trier des matériaux, etc. Ces divers outils, dénués du prestige qui auréole certaines machines qui restent inaccessibles à défaut de formation ou de savoir-faire reconnus, constituent les principaux éléments dont disposent les intérimaires lorsqu'ils travaillent dans les unités de production.

Nous avons déjà abordé, dans le second chapitre de cette thèse, la question des fournitures allouées aux intérimaires principalement aux travers de leurs dimensions signifiantes. L'observation des tenues de travail nous a néanmoins entraînés sur le terrain plus « technique » des pratiques que ces objets contribuent à orienter. Nous avons vu qu'au-delà de leur fonction d'emblèmes, c'est-à-dire de ce qu'ils expriment socialement, ces éléments sont en prise avec les corps des travailleurs : ils influencent le rythme et la forme de leurs actions sur la matière¹. Ici, la culture matérielle sera étudiée à partir des gestes, des rythmes et de la parole qui se déploient au cours de l'action technique². Mais avant de traiter de l'intervention des travailleurs sur la matière, je m'intéresserai aux contraintes pratiques que les intérimaires rencontrent dans leurs activités en fonction des outils et des instruments qui sont mis à leur disposition.

Si dans le chapitre précédent, j'ai insisté sur le caractère hiérarchisé de la distribution des tâches, il reste à voir comment sont répartis les moyens productifs en fonction du statut des ouvriers. Les travaux sur la division sexuelle du travail fournissent une grille d'analyse heuristique en la matière. La démarche de Paola Tabet permet de saisir la dimension inégalitaire qui ordonne la répartition des outils et des tâches entre les hommes et les femmes, par exemple. A partir d'une lecture féministe de la littérature ethnologique, l'auteure souligne que la distribution des activités n'est pas neutre. Celle-ci relève moins d'une relation de complémentarité et de coopération que d'une domination sexuée qui « *se manifeste objectivement et que des constantes générales régissent la répartition des tâches, qui reflètent les rapports de classe entre les deux sexes*³ ». L'ethnologue démontre également que l'usage et l'attribution des outils sont non seulement délimités sexuellement mais déterminent

¹ L'introduction de Ludovic Coupaye et de Laurence Douny du numéro intitulé « Technologies » de la revue *Techniques & Culture* est ici éclairante. Les auteurs procèdent à une comparaison entre les travaux anglophones et francophones : les premiers s'étant essentiellement attaché à montrer comment circulent les objets dans différents « régimes de valeurs » à la différence des travaux français plus attachés à la dimension technique des objets (fabrication, utilisation, etc.) COUPAYE Ludovic, DOUNY Laurence, 2009. « Dans la trajectoire des choses », *Techniques & Culture*, n°52-53, pp.12-39

² Ibid., p.24.

³ TABET Paola, 1979. « Les mains, les outils, les armes », *L'Homme*, Vol.19, n°3, p.10. L'auteure effectue son analyse à partir d'une étude des instruments utilisés par les femmes dans les sociétés de chasseurs-cueilleurs dont elle met en évidence le sous-équipement technologique (qui, loin de s'estomper, a tendance à se développer avec l'évolution technique).

également les tâches à effectuer¹. En effet, ces éléments matériels contribuent à définir des rôles et des statuts mais également à prescrire les activités les plus concrètes. Dans le cas qui nous intéresse je n'aborderai pas directement une division sexuée du travail mais une division statutaire. Nous verrons ainsi que la distribution des moyens de travail réaffirme les processus de différenciation entre ouvriers permanents et temporaires et que ces éléments nous renseignent sur la place qui est concédée aux intérimaires dans l'organisation de la production.

Une question d'efficacité

Depuis la définition « canonique » de Marcel Mauss (en tant qu'« *acte traditionnel efficace*² »), en passant par les débats entre Bruno Latour et Pierre Lemonnier³, la notion d'efficacité occupe une place centrale dans l'étude des techniques. Sans retracer l'histoire de cette notion, je propose de la mobiliser sur le terrain des missions d'intérim. Il s'agira d'interroger l'efficacité ou l'inefficacité « fonctionnelle » (c'est-à-dire matérielle ou physique) des outils confiés aux travailleurs temporaires, sans perdre de vue que les rapports homme/matière médiatisés par ces objets reflètent des relations sociales dans une organisation donnée⁴. Aussi, les moyens de travail seront considérés en fonction de leur caractère plus ou moins ajusté à la tâche à effectuer sans négliger la dimension sociale, symbolique ou « culturelle » de l'efficacité dont ils sont chargés. Car si ces objets servent à travailler et à agir sur la matière, l'attribution d'outils différents ou de qualités inégales met à jour diverses représentations concernant les rôles des salariés dans les entreprises.

Il est apparu au cours de diverses observations *in situ* que les intérimaires bénéficient d'outils moins performants (plus usés, défectueux, mal ajustés, etc.) que ceux des titulaires. Sans pour autant postuler que cette forme d'inefficacité technique serait « voulue⁵ », il reste à comprendre les causes de cette inégalité qui, nous allons le voir, n'est pas sans rapport avec la façon dont sont considérées les tâches qui incombent à la main d'œuvre temporaire.

¹ Ibid., pp.11-13. Paola Tabet écrit notamment (p.13) que « *ce sont les outils qui déterminent l'attribution des différentes activités aux femmes ou leur exclusion.* »

² MAUSS Marcel, 2004. Op. cit., p.371 ou encore MAUSS Marcel, 2002. Op. cit., pp.49-50. Voir également : SIGAUT François, 2003. « La formule de Mauss », *Techniques et culture*, n°40, *Efficacité technique, efficacité sociale*, [en ligne : <http://tc.revues.org/1538>] ; GUILLE-ESCURÉ Georges, 2003b. « Les techniques, entre tradition et intention », *Techniques & Culture*, n°42, pp.97-109.

³ *Ethnologie française*, n°26 (1996). Voir également COUPAYE Ludovic, DOUNY Laurence, 2009. Op. cit.

⁴ Karl Marx écrivait : « *Les moyens de travail sont les gradimètres du développement du travailleur, et indiquent les rapports sociaux dans lesquels il travaille.* » MARX Karl, 1985. *Le capital*, Paris, Flammarion, pp.141, (Livre I, Troisième section, Chapitre VII).

⁵ Sur ce point voir : TOURRE-MALEN Catherine, 2011. « Les techniques paradoxales ou l'inefficacité technique voulue », *L'Homme*, n°200, pp.203-226.

Dans le chapitre précédent, nous avons également vu que les tâches méprisées sont majoritairement déléguées aux intérimaires. Prenons un exemple de terrain : à ColiPoste, c'est le tri et la livraison des « catalogues » qui sont délégués aux travailleurs de passage. Les intérimaires s'occupent exclusivement de cette activité. Dès leur arrivée, ils doivent trier les catalogues par villes. La tâche consiste à vider une « grenouille » (container grillagé muni de roulettes) contenant de nombreux sacs en plastique épais remplis de catalogues. Il s'agit d'ouvrir les sachets, puis de ranger la douzaine de catalogues qu'ils contiennent en les jetant dans d'autres containers placés sous des panneaux indiquant le nom des villes.

Lors de ce premier jour à ColiPoste, les intérimaires étaient chargés d'une vingtaine de « grenouilles ». Ce qui représente plusieurs heures de travail à un rythme soutenu. A ce moment, nous ignorons la suite des événements : il se peut que nous restions cantonnés à cette tâche durant toute la durée de notre contrat, ce qui semble contrarier Alex (intérimaire de 21 ans) : « *j'espère qu'ils ne vont pas nous faire faire ça toute la journée. Pourtant, à l'agence ils avaient parlé de livraison* ». De plus, les outils que l'on nous a confié pour mener à bien cette tâche sont vieux et usés. La relique, sur laquelle on arrive encore à lire « PTT », qui nous sert à ouvrir les sachets est totalement inefficace. La lame de l'objet est à peine perceptible, rouillée et pleine d'encoches¹. Le bec de l'outil ne nous sert que comme crochet pour éviter de se pencher outre mesure dans le container. Nous ouvrons les plastiques à la main et au bout de quelques heures nos doigts, rougis par la tâche, deviennent douloureux. A l'autre bout du hangar, nous voyons les ouvriers du déchargement effectuer la même opération avec des outils qui semblent neufs et plus adaptés. (Notes de terrain).



24. Outils ColiPoste : « relique des PTT » pour ouvrir les sachets de catalogues ; Caisse servant à les entreposer. (Cl. P. Rosini)

¹ Un des anciens responsable me dira en plaisantant qu'elle n'a pas du être changée depuis 1991 (date du changement de statut de La Poste : du service public à l'entreprise publique à vocation industrielle et commerciale).

« *L'outil hiérarchise les compétences* » pour reprendre l'expression de Noélie Vialles qui remarque, dans son étude sur les abattoirs de l'Adour, que les femmes et les novices effectuent leur apprentissage, par le biais de tâches ingrates (préparer, nettoyer et dépecer les bêtes), à l'aide de couteaux émoussés¹. Elle souligne une hiérarchisation des hommes et des bêtes à partir des outils employés tout au long du processus de production de la viande. Ainsi, il est fréquent que les outils les plus efficaces soient accaparés par les salariés en place pour réaliser leurs travaux. Les intérimaires doivent le plus souvent faire-avec les outils restants, c'est-à-dire des cutters à la lame émoussée, des transpalettes claudiquant sur des roues défectueuses, des pelles trop petites, des balais munis d'un manche amovible qu'il faut régulièrement rafistoler, etc. Josselin (intérimaire de 25 ans) alors en mission comme facteur estime que :

« C'est normal d'avoir un matériel moins bien que les anciens. Si tu sais que telle mob' ne marche pas bien, tu ne vas pas la prendre. Le gars qui vient d'arriver, il ne sait pas encore quels sont les engins qui marchent bien. Il prend la première mobylette qu'on lui donne, celle qui est disponible, c'est tout. Du coup, quand t'es intérimaire, t'as plus de chance de te coltiner la mobylette qui rame. »

Lorsque les intérimaires découvrent leurs tâches, ils découvrent également le matériel qu'on leur fournit. Main d'œuvre supplétive chargée du « sale boulot » des autres salariés, les travailleurs temporaires « héritent » également des outils que les permanents délaissent. Dans de nombreuses usines (comme Robertet, Profalu ou IPRA), ce sont les titulaires qui contrôlent la distribution des outils et qui fournissent directement le matériel nécessaire aux travailleurs temporaires. Ces derniers ne peuvent se servir par eux-mêmes sans avoir l'aval d'un responsable (un collègue permanent, le plus souvent). De ce fait, les intérimaires sollicitent fréquemment les titulaires lorsque leurs gants sont usés et troués par la manipulation des profilés aluminium, que l'alcool fait défaut à la vaisselle ou que la lame de leur cutter est totalement détériorée, pour ne prendre que quelques exemples. S'ils savent où se procurer ces objets, les travailleurs temporaires se doivent d'attendre que les salariés en place les autorisent à les remplacer. Le champ d'action et l'autonomie des intérimaires s'en trouvent limités.

Si l'agence d'intérim peut mettre à disposition casques et chaussures de sécurité à sa main d'œuvre, ce sont les entreprises utilisatrices qui sont dans l'obligation de fournir les outils, les équipements de protection et les vêtements professionnels indispensables à l'activité exercée (article : L.124-4-6 du Code du travail). Au travers des divers exemples de terrain que nous

¹ VIALLES Noélie, 1987. *Le sang et la chair*, Paris, Editions de la maison des sciences de l'homme, p.108.

venons de d'examiner, nous pouvons constater que ces éléments font souvent défaut. Parfois, les intérimaires amènent avec eux leur propre matériel¹. Il arrive également que l'absence de fournitures oblige les travailleurs à acheter eux-mêmes leurs moyens de travail. Ainsi, les intérimaires en mission au Club Méd. doivent se munir d'un limonadier. Instrument principal du serveur, le limonadier se révèle inutile lorsque l'intérimaire se retrouve affecté à la plonge. En respectant les consignes délivrées à l'agence, ces agents de nettoyage temporaires l'auront « *acheté pour rien* » (Fouad, 25 ans). D'autres fois, c'est le matériel apporté par l'intérimaire qui n'est pas adapté au poste en question : on ne peut pas manipuler correctement des profilés en aluminium avec des gants de jardinier, de même qu'il est difficile de nettoyer à « grande eau » des récipients imposants sans être chaussé de bottes imperméables à la place des « traditionnelles » chaussures de sécurité... Si certains tentent néanmoins d'anticiper les « mauvaises surprises² » en apportant avec eux des gants, des imperméables ou des chaussures de rechange, ils ne peuvent pas prendre certains outils plus imposants. L'exemple de la mobyette, mobilisé plus haut par Josselin, témoigne que les intérimaires devront souvent s'accommoder d'un matériel de moindre qualité, voire insuffisant.

A ColiPoste, les intérimaires étaient principalement dépourvus de caisses³ pour entreposer les catalogues dans leur fourgonnette. Ils se plaignaient, entre eux, qu'il était très difficile de faire une tournée lorsque les catalogues se mélangeaient à l'arrière de leur véhicule. Dès ma première tournée, je m'aperçus de l'importance d'avoir ces contenants, ainsi que des difficultés pour s'en procurer. C'est aussi parce que les moyens de travail sont insuffisants, en nombre et/ou en qualité, que les titulaires se les approprient au détriment des intérimaires. Un ouvrier de la réception à ColiPoste le signalera lorsqu'un travailleur temporaire viendra lui demander où trouver ces caisses : « *C'est la guerre le matin avec les caisses. Fait un tour dans l'entrepôt t'en trouveras peut-être une ou deux cachées dans un coin. Mais je te conseille d'en planquer quelques-unes, sinon les autres [livreurs] ils ne t'en laisseront pas. Même entre eux, c'est : pas de cadeaux* ». Ici encore, les intérimaires, derniers arrivés, devront négocier les outils nécessaires pour réaliser leur travail dans des conditions acceptables. Ce cas de figure s'observe dans de nombreuses unités de production⁴ au sein desquelles les ouvriers sont très vigilants avec leurs outils. À la laverie de Robertet, un des

¹ Cette pratique évite de devoir « emprunter » les fournitures de l'agence (qui restent limitées et concernent principalement les équipements « de sécurité ») dont le coût est prélevé sur le salaire de l'intérimaire s'il ne les restitue pas à la fin de son contrat.

² Expression fréquemment usitée, voir Chapitre 2.

³ Voir photo 24, p.191.

⁴ Ce phénomène s'observe également, et peut être d'une manière plus prégnante, sur les chantiers du BTP. Voir : JOUNIN Nicolas, 2008. Op. cit., pp.54-57.

premiers conseils de Karim (intérimaire de 19 ans) – conseil réitéré par nombres d’ouvriers de tous âges et de tous statuts - consistait à cacher une clef à fût à proximité du poste de vaisselier. Alors que nous allions remplir des bidons d’alcool sur le quai, il me dit : « *N’oublie pas de prendre la clef avec toi quand tu viens remplir les fûts. Faut que tu la caches, pour ne pas te la faire piquer. Parce que même si t’es là, il y en a qui te l’empruntent et oublient de te la rendre. Je te montrerai où je la mets* ». Dans cette lutte quotidienne pour effectuer une activité de travail avec des instruments appropriés, les intérimaires n’ont que peu de marge de manœuvre. Les plus anciens et les permanents sont « prioritaires » en ce qui concerne l’accès aux outils de meilleure facture. David (31 ans), titulaire dans une usine de profilés aluminium, résume la situation par la formule : « *dernier arrivé, dernier servi.* »

Travailler avec des outils moins efficaces induit une plus grande dépense de temps et d’énergie¹. Cet aspect contribue à accentuer la distinction entre la productivité des titulaires, bénéficiant d’outils et de gestes plus adéquats, et celle des intérimaires, novices manipulant les instruments soigneusement évités par leurs collègues permanents. La distribution du courrier avec une mobylette défectueuse, sur un parcours contraignant et que l’on ne connaît guère, explique pour une bonne part le retard des postiers intérimaires, par exemple. De même, qu’il y a plus de chance qu’un intérimaire perde du temps à retrouver les noms des destinataires lorsque ses catalogues se sont entassés de manière aléatoire, au lieu d’être rangés et triés dans des caisses prévues à cet effet². A l’inverse, une lame de cutter neuve fera gagner plusieurs minutes à un ouvrier qui déballe des objets, comme il est évident qu’il déplacera plus rapidement du matériel s’il dispose d’un instrument de transport adéquat. Aussi, les outils de meilleure qualité font « gagner » du temps et allègent la peine des ouvriers. En revanche, lorsque certains s’accaparent ces moyens de travail, cela a généralement pour conséquences d’intensifier l’activité des autres salariés qui doivent malgré tout « suivre le rythme » ou se rabattre sur d’autres tâches³. Régulièrement, les titulaires expliquent cet accès inégal à la technologie en affirmant que les intérimaires ne savent pas se servir correctement de certains instruments avec lesquels ils sont peu familiers⁴. Paradoxalement, c’est cette méconnaissance qui justifie l’attribution d’outils peu adaptés.

¹ « *La productivité du travail ne dépend pas seulement de la virtuosité de l’ouvrier, mais encore de la perfection de ses instruments.* » MARX Karl, 1985. Op. cit., pp.253 (Livre I, Quatrième section, Chapitre XIV).

² Ce qui entraîne d’autres difficultés de transport et de nombreux déplacements : les intérimaires auront plus de mal à porter, à main nues, les piles de catalogues dans les différentes entrées d’un même immeuble.

³ Sur ce point, dans une société « lointaine » et par le biais d’une approche historique, l’ethnologie « classique » peut nous renseigner : voir GODELIER Maurice, GARANGER José, 1973. « Outils de pierre, outils d’acier chez les Baruya de Nouvelle-Guinée », *L’Homme*, Vol.13, n°3, pp.187-220.

⁴ Ce point sera développé au prochain chapitre (Chapitre 5).

Les noms d'outils : un vocabulaire changeant

Suivant les recommandations de Marcel Mauss qui, dans le *Manuel d'ethnographie*, préconise une « *précision absolue*¹ » à propos de la description des techniques, j'entrepris au cours de ma recherche de répertorier, de nommer et de situer les outils que je rencontrais. Mais l'observation de terrain m'amena vite à constater qu'il est rare que les ouvriers nomment les objets qu'ils manipulent par les termes techniques prescrits. Ceux-ci étaient désignés de multiples façons, parfois au sein d'un même service, selon les employés. En immersion, le fait de répertorier et de classer les outils se révèle être une préoccupation d'ethnologue qui fait peu sens dans le travail quotidien. Ainsi, à mes débuts à la laverie des « compos », je suscitais l'étonnement de mes collègues quand je cherchais à connaître l'appellation des ustensiles que nous devons nettoyer à longueur de journée. Dès le premier jour, lorsque que je demandais à Karim (intérimaire de 19 ans) le nom des longues barres en fer munies tuyaux, alors qu'il m'expliquait le mode opératoire pour les laver, il me répondit : « *je sais pas, des tiges. Non, des pompes je crois... Enfin, tu t'en fous, c'est pas important* ». Bien que Karim ait occupé ce poste durant plusieurs mois, cet intérimaire ignore l'appellation exacte des objets qu'il manipule quotidiennement. Pour lui, comme pour la plupart des ouvriers, il n'est pas nécessaire de disposer de cette information pour effectuer correctement son travail. L'agent de nettoyage intérimaire sait comment nettoyer ces objets, l'agent de production intérimaire sait les utiliser. Leur nom semble secondaire, c'est-à-dire qu'il ne sert pas à grand-chose de le connaître s'il on sait s'en servir. De la même manière qu'« *il ne sert pas à grand-chose d'étudier à la loupe une collection d'outils si on n'a pas au moins une vague idée de ce à quoi ils peuvent servir* » comme le rappelle François Sigaut². Mes interlocuteurs en connaissent le fonctionnement et ont un rapport pratique aux éléments qui participent de leur activité de travail. Cette constatation concerne autant les ouvriers permanents que temporaires.

¹ MAUSS Marcel, 2002. Op. cit., p.50.

² SIGAUT François, [1987] 2010. « Des idées pour observer », *Techniques & Culture*, n°54-55, p.94.



25. Tuyaux flexibles non-raccordés. Cuves rondes et carrées dépourvues de roulettes.
(Cl. P. Rosini)

Toujours à ce poste de la laverie, j'eus régulièrement la visite d'employés avec des objets à la main (joins, bouchons, robinets, de toutes sortes) qui me demandaient : « *t'aurais pas « ça », la taille au dessus ?* » En plusieurs semaines, aucun d'entre eux n'utilisait le terme exact des pièces qu'ils recherchaient ; « *le truc pour* », « *ce machin qui ressemble à* », « *le bidule qui sert à* », etc., étaient les expressions consacrées. La quasi-obsession dont je faisais preuve pour connaître les noms des objets me valu plusieurs réflexions amusées par ma curiosité. Voici un exemple, toujours dans la même usine (Robertet).

La « casse » est un outil métallique, qui a la forme d'une carafe de cantine, munie d'un manche droit d'environ 20 cm, d'un bec verseur plus ou moins long et qui peut contenir entre 1 et 5 litres. Elle sert majoritairement comme instrument de mesure approximatif pour transvaser les produits d'un contenant à un autre. La « sous-casse » s'apparente à une poêle plate et peu profonde qui peut mesurer entre 20 et 40 cm de diamètre. Placée sous la « casse » elle évite que les gouttes qui en tombent ne salissent l'espace de travail. Julie (intérimaire de 22 ans), passe plusieurs fois m'apporter de la petite vaisselle des labos (constituée principalement de casses, de sous-casses et d'entonnoirs). A chacune de ses visites, elle attend quelques instants que la machine finisse son cycle afin de récupérer le maximum d'ustensiles sur son chariot et ainsi éviter une série d'allers-retours. Valérie (intérimaire de 42 ans), l'appelle en plaisantant « la voleuse » car, en s'accaparant d'un grand nombre d'outils, elle prive les autres employés qui se retrouvent temporairement à court d'outils propres. Lors d'une de ses visites, après avoir « dévalisé » le coin où ils s'égouttent, Julie me demande s'il reste des « trucs » pour elle dans la machine en train de tourner. Je lui réponds qu'il y a quelques carafes et quelques poêles. Elle éclate de rire et me corrige : « *ça s'appelle des casses et des sous-casses !* ». Lorsqu'elle repart, je me décide à demander à Valérie le nom des autres objets que je désigne pour l'instant par leur apparence. Interloquée, elle me demande : « *pourquoi tu*

veux savoir ça ? ». Je lui réponds que je les nettoie toute la journée sans connaître leurs noms. Ma réponse la fait rire et elle continue son travail sans m'éclairer¹.

S'il n'est pas nécessaire de connaître les noms des objets pour les utiliser, une dénomination inexacte peut être signalée par certains salarié(e)s. Les agents de production et de nettoyage ne désignent que rarement les outils, ils s'en servent individuellement. Le fait que Julie travaille dans un des laboratoires de ce service explique certainement qu'elle soit plus familière avec les termes techniques adéquats : l'organisation du travail (en équipe, dans des locaux plus restreints, etc.) et la nature des travaux à effectuer (contrôles, vérifications, filtrages) sur de plus petites quantités favorise cet aspect. Ici, c'est moins l'expérience de l'employée qui importe que sa position dans le procès de production, comme je l'ai vérifié par la suite :

Quelques semaines plus tard, alors que je suis agent de production intérimaire à la glacière des « absolus », Fabienne (titulaire, 48 ans) me demande de transvider une cuve de « mimosas » souillée dans des entonnoirs munis de filtres. Pour cela, elle me demande d'aller chercher un « *pochon* » et une « *poêle* ». Je présume alors qu'il s'agit de « casse » et de « sous-casse » et me remémore le moment où Julie s'était moquée de moi pour de pareilles appellations « barbares ». Ma collègue, qui travaille depuis plus de 20 ans dans cette usine, nomme ces outils à partir de leurs formes, comme peut le faire un néophyte. Afin de vérifier si elle ne les a pas désignés ainsi dans un souci de simplification à mon égard, je signale à Fabienne l'appellation de ces objets en vigueur aux « compos ». Elle brandi alors la brosse qui sert à nettoyer l'intérieur des filtres sur roulettes (« Simonetons ») et dit : « *tu vois ça ? Il y en a qui disent qui faut l'appeler « tulipe », mais moi j'appelle ça une « brosse à chiottes » !* ».

La réaction de ma collègue de la glacière soulève la dichotomie entre les ouvriers des ateliers et ceux des laboratoires. Ces derniers effectuent des tâches qui à première vue ne les distinguent pas fondamentalement de leurs collègues. Néanmoins, ces ouvriers - intérimaires ou embauchés et qui exercent leurs activités de manutention, de nettoyage, ou de production comme « aides » dans les laboratoires - sont plus près de la technicité et des taxinomies adéquates qu'emploient les responsables, les chimistes et parfois les « nez », qui sont des catégories de personnels qui ne pénètrent que très rarement dans les ateliers de production. En appelant son outil « brosse à chiottes » au lieu de « tulipe », Fabienne se positionne contre

¹ Avec du recul, je pense qu'elle non plus ne connaissait pas ces appellations.

l'imposition du langage euphémisé prescrit par la direction. Dans sa recherche sur le travail des employés de l'assainissement, Agnès Jeanjean montre qu'à l'usage de termes « propres » proposés par les dirigeants de la compagnie fermière les égoutiers préfèrent des mots plus explicites pour dire la merde¹. Elle souligne d'autre part, qu'un vocabulaire et des connaissances marquées par le sceau de la technicité permettent aussi à certains travailleurs de valoriser leur activité et leur image². D'autant plus si les fonctions qu'ils occupent et les matières qu'ils traitent sont socialement dévalorisées. Ainsi, les modes de désignation fédèrent et génèrent des distinctions.

Toutefois, l'histoire de la « casse » (ou du « pochon ») ne s'arrêtera pas là :

Quelques mois plus tard, je me retrouvais en train de vider une usine de d'arômes et de Parfum (Symrise) après son rachat par un groupe (Arômatics) qui délocalisait la production à Madagascar. Le dernier jour de cette mission, nous chargions, avec Guy (le dernier employé de « Symrise ») et Guillaume (intérimaire de 19 ans), un semi-remorque de racks, d'étagères et d'objets hétérogènes. Le remplissage du camion se faisait sous le regard du futur responsable de l'usine Malgache et de deux secrétaires qui répertoriaient les ustensiles que nous transportions. Celles-ci notaient approximativement sur une fiche les noms des divers outils, lorsque l'une d'entre elle, agitant quelque chose, demanda à Guy : « *Qu'est-ce que c'est ça ?* ». Guy, ancien ingénieur dans les bureaux et n'ayant pas l'habitude de se servir de ce récipient, hésita à lui répondre. Je lui soufflais alors le nom de « casse », qu'il lui cria au travers de l'atelier. Puis en se retournant vers moi, il me dit en plaisantant : « *tu connais beaucoup de choses pour un intérimaire. Postule pour Madagascar, ils ont peut-être du boulot là-bas...* »³

Les mécanismes de dénomination des outils de travail dépassent le seul clivage entre travailleurs permanents et temporaires. Chaque atelier, chaque service, chaque métier « *à ses propres façons de nommer les collègues, les activités, les objets* » comme le fait remarquer Josiane Boutet⁴. Si j'ai insisté sur cette expérience de terrain, c'est pour souligner que les

¹ Elle écrit par exemple : « *Si la violence contenue dans les mots disparaît, ils n'auront plus la place de développer leur espace de liberté, plus de mots pour se protéger, plus non plus la possibilité de dire ce qu'ils vivent.* » JEANJEAN Agnès, 1999. « Les égouts de Montpellier : mots crus et mots propres », *Ethnologie française*, XXIX, p.614.

² Concernant ce point, à propos des ouvriers de l'assainissement, voir : JEANJEAN Agnès, 1999. « Travailler une matière impensable », in JULIEN Marie-Pierre, WARNIER Jean-Pierre (dirs), 1999. *Approches de la culture matérielle : corps à corps avec l'objet*, Paris, L'Harmattan.

³ A la fin de cette mission, il réitérera sa plaisanterie devant le responsable Malgache, qui l'approuva en me donnant sa carte afin que je pose une candidature. Ce que je fis, mais après quelques correspondances, je n'eus plus de nouvelles.

⁴ BOUTET Josiane, 2001. « Les mots du travail », in BORZEIX Anni, FRAENKEL Béatrice (coord.), 2001. *Langage et travail*, Paris, CNRS, p.190. L'auteure décrit comment les termes prescrits sont contournés et

changements de tâches et d'activités, caractéristiques de l'intérim, placent les intérimaires face à de multiples vocables endogènes. A chaque mission, les intérimaires se retrouvent confrontés à de nouveaux vocabulaires techniques et argots du travail. La méconnaissance de ces termes oblige les salariés permanents à de nombreuses explications, ce qui vient alimenter les discours sur l'ignorance, voire l'incompétence dont les intérimaires sont l'objet¹. Étrangers aux termes vernaculaires, les travailleurs temporaires suscitent parfois l'agacement des permanents, sur le mode : « *les intérimaires, il faut tout leur expliquer !* ». Jérôme (intérimaire de 26 ans) témoigne :

« *Quand t'arrives et que t'es intérim, ben, ils ont un vocabulaire spécial à l'entreprise et ils ne captent [comprennent] pas que tu ne vas pas comprendre alors ils te disent : « Vas me chercher le reliquat qui est dans la messagerie, près du shuttle »... Ils se rendent pas compte, ce n'est pas contre toi, ils le font naturellement. Alors je leur dit un truc en italien, ils me font : « quoi ? » [Simulant la réponse en situation] « Ben, tu vois c'est la même chose ». »*

Jérôme constate et fait constater aux ouvriers de l'entreprise utilisatrice qu'en tant qu'intérimaire, nouveau de surcroît, il ne peut connaître toutes les façons de désigner les moyens de travail et les « parlers métiers ». C'est pourtant à ces vocabulaires professionnels spécifiques² que se heurtent les intérimaires à chaque nouvelle mission. Comme nous le verrons pour la question du savoir-faire, l'acquisition de ce type de savoirs s'étale sur de longues périodes, avec l'expérience des missions. Ces connaissances restent précaires et sont fréquemment rendues obsolètes en fonction de la spécialité de l'unité de production, du service ou des équipes de travail.

Ces outils, que les intérimaires ne savent pas toujours nommer, demeurent des moyens productifs ou, pour paraphraser André Leroi-Gourhan, des moyens d'action sur la matière. S'ils parviennent les maîtriser en se familiarisant avec leurs fonctionnements, qu'en est-il lorsque les matières sont méconnues des travailleurs ? C'est ce deuxième aspect de

détournés : « *Face à cet univers lexical, se trouvent les verbalisations endogènes, les argots de métier, les jargons professionnels qui appartiennent au domaine du travail réel, de l'expérience singulière de chaque opérateur avec sa machine, avec l'environnement du travail. Monde de la conception et monde de l'exécution font ainsi coexister des dénominations distinctes d'un même objet, d'une même personne ou d'une même activité : ils s'en trouvent, en conséquence, modifiés par le processus de renomination.* » Ibid., p.192-193.

¹ Mon interlocuteur dit notamment : « *beaucoup de choses pour un intérimaire* ».

² Qu'on peut rapprocher par certains points aux « *langues spéciales* », décrites par Van Gennepe. Bien que le terme de « langue » me semble incorrect, il pointe que les terminologies employées contribuent à « faire le groupe ». VAN GENNEPE Arnold, 1968 (1908). « *Essai d'une théorie des langues spéciales* », *Revue des études ethnologiques et sociologiques de Paris*, Paris, Re-publication Paulet.

l'action technique¹, celui qui ne concerne pas directement l'outil mais la matière travaillée², qu'il convient d'observer à présent.

AGIR SUR DES MATIERES MECONNUES

Les objets techniques médiatisent l'action des travailleurs sur différentes matières (ou substances) pour réaliser des activités qui s'inscrivent dans des rapports sociaux. Pierre Lemonnier écrit que la « *technique est une action socialisée sur la matière* », qui implique des gestes (ou des sources d'énergies) sous-tendus par des représentations qui mettent en mouvements des objets pour agir sur une matière³. A partir de cette définition, nous allons maintenant traiter de la dimension matérielle des techniques mises en œuvre par les intérimaires dans divers lieux de production. Il s'agit de saisir l'influence de ce régime d'embauche particulier qu'est l'intérim sur les relations entre les travailleurs temporaires et les matières qu'ils travaillent « temporairement ». Ainsi, nous allons voir que le caractère éphémère de l'embauche intérimaire détermine non seulement les conditions d'exercice de l'action outillée des travailleurs temporaires, mais également leur rapport aux matières sur lesquelles ils agissent. Ces dernières sont changeantes et le plus souvent méconnues par les travailleurs, elles suscitent des émotions et ont des effets sur les corps. Il est alors nécessaire de prêter attention à l'action (ou plutôt la « rétroaction⁴ ») de la matière sur le sujet qui la travaille, comme le préconise le groupe de recherche *Matière à penser*. Aussi, il ne faut pas perdre de vue que les techniques mises en œuvre « *s'appliquent symétriquement à la matière et au sujet de l'action* », pour reprendre une formule de Jean-Pierre Warnier⁵. Il s'agit alors d'observer ce que « fait » aux travailleurs de se confronter à des matières méconnues. Ici encore, le travail dans les usines de parfums et d'arômes sera mobilisé afin d'étayer mon propos. Je m'appuierai principalement sur mon expérience et mes observations de terrain dans ces unités de production en les complétant par les données recueillies au cours d'entretiens avec d'autres intérimaires.

¹ La question du geste (autre dimension fondamentale de la technique) sera davantage développée dans le prochain chapitre.

² Sur ce point, voir : SIGAUT François, 2010 [1987]. Op.cit., p.90.

³ LEMONNIER Pierre, 1991. « Technique (système) » in BONTE Pierre, IZARD Michel, 1991. Op. cit., pp.697-698.

⁴ A propos de l'activité littéraire, et au-delà, André Gide (1893) écrivait : « *Nulle action sur une chose, sans rétroaction sur le sujet agissant.* » GIDE André, 2012. *Journal. Une anthologie (1889-1949)*, Paris, Gallimard, p.49.

⁵ WARNIER Jean-Pierre, 2009. « Les technologies du sujet. Une approche ethno-philosophique », *Techniques & Culture*, n° 52-53, p.164.



26. Robinetterie et vannes à haute pression.
(Cl. P. Rosini)

La matière résiste

S'inspirant d'écrits de Simone Weil, François Sigaut¹ souligne que la confrontation avec la matière, « impassible », enseigne la nécessité². Il écrit par ailleurs que c'est face à sa résistance et sa solidité que le sujet s'inscrit dans le réel :

« C'est en effet par ses actes que tout individu construit le rapport au réel qui le fait accéder à l'existence. Mais ses actes sont soumis à une double sanction sociale : ils doivent être intelligibles pour autrui, c'est-à-dire s'inscrire dans la tradition d'un groupe quelconque (fût-ce sous forme de contestation) ; et ils doivent être efficaces, c'est-à-dire produire des effets suffisamment nets pour que le groupe puisse et veuille les reconnaître³ ».

La confrontation avec la matière est faite d'obstacles sur/contre/avec lesquels les individus se heurtent. Nécessaire à la constitution du sujet, c'est à partir de ce corps à corps que s'obtient et se mesure la rationalité. Il reste que, d'une part, cette rationalité de la matière est socialement (voire culturellement⁴) instituée et que, d'autre part, la confrontation s'inscrit

¹ SIGAUT François, 2007. « Les outils et le corps », *Communications*, n° 81, p. 24 et p.30.

² Ibid., p.24.

³ SIGAUT François, 2004. « Folie, réel et technologie. A propos du livre de Philippe Bernadet, Les dossiers noirs de l'internement psychiatrique, Paris, Fayard, 1989 », *Travailler*, n°12, p.124. Gilbert Simondon écrivait que « l'activité technique ne rejoint le réel qu'au bout d'une longue élaboration ; elle repose sur des lois, elle n'est pas improvisée ; pour que les recettes techniques soient efficaces, il faut qu'elles atteignent le réel selon les lois du réel lui-même ; en ce sens, les techniques sont objectives, malgré tous les aspects d'utilité qu'elles peuvent présenter. » SIMONDON Gilbert, 1989. *Du mode d'existence des objets techniques*, Paris, Aubier, p.255.

⁴ SIGAUT François, 2004. Op. cit., pp.126-128. Voir également : GUILLE-ESCURET Georges, 2003b. Op. cit.

également dans un cadre social particulier. Enfin, l'auteur souligne que la construction d'un rapport efficace au réel s'obtient également par rapport à autrui, c'est-à-dire que les actes des travailleurs doivent être intelligibles et reconnus par le groupe. Dans le cas qui nous intéresse, l'action outillée sur la matière s'effectue par le biais d'un régime d'embauche spécifique et dans des conditions d'exécution marquées par la flexibilité, la polyvalence et le *turn-over*. Et nous allons voir que l'expérience des intérimaires vis-à-vis des matières se réalise d'une manière tronquée et inachevée ; elle peut être marquée par la peur, la méfiance ou au contraire être l'objet de valorisations, etc.

Aussi, nous pouvons constater que la hiérarchisation symbolique des postes correspond à des valeurs conférées aux tâches et aux matières manipulées¹. Everett Hughes précisait que les différents échelons qui composent « *l'échelle de prestige* » des tâches sont « *en relation au degré d'impureté des fonctions remplies*² ». Souvent, les activités sont dévalorisées ou mises à la marge en raison de la nature même des substances travaillées qui inspirent parfois le dégoût. Les recherches d'Agnès Jeanjean sur des activités de travail en rapport avec les déchets et des états de la matière socialement dévalorisées ou redoutées, nous renseignent sur ce point³. Dans ses travaux, l'ethnologue met en évidence un certain nombre de mécanismes d'occultation qui frappent ce travail (et ces travailleurs) en rapport avec les restes, les rebuts et la souillure. Autant d'éléments qui résistent y compris à la pensée⁴. Une ethnologie qui ferait l'impasse sur les représentations sociales et la portée symbolique des matières manipulées par ces travailleurs serait lourdement amputée. Ici, je ne traiterai pas directement des substances travaillées par les intérimaires⁵, celles-ci étant aussi disparates que les contrats de travail temporaires sont variés. Toutefois, les parfums et les arômes occupent une place centrale sur mon terrain en raison de la place de cette industrie dans la localité observé (le

¹ Je dois en grande partie ces réflexions à un travail collectif mené au C.H.U. de Nice : CRUZ Teresa, DUCERISIER Michèle, JEANJEAN Agnès, LAUDANSKI Cyril, OCCELLI Michael, ROSINI Philippe, 2007. *Rapport final de recherche : Une approche ethnologique des hôpitaux Pasteur et St Roch*, C.H.U. de Nice, Centre du patrimoine de la ville de Nice & LAMIC.

² HUGHES Everett C., 1996. Op. cit., p.64. L'auteur constate que ceux qui se confrontent aux tâches humbles à l'hôpital (les femmes de services, les garçons de salle, les aides soignantes) et qui participent du résultat final (ici, la guérison), n'ont droit qu'à « *un médiocre prestige* » (p.65).

³ JEANJEAN Agnès, 2006. Op. cit.

⁴ JEANJEAN Agnès, 1999. « Travailler et penser une matière impensable », in JULIEN Marie-Pierre, WARNIER Jean-Pierre (dirs), 1999. Op. cit., pp.73-87. Ou encore : JEANJEAN Agnès, 2011. « Travailler à la morgue ou dans les égouts », *Ethnologie française*, XLI, 1, pp.59. Je renvoie également à : LAUDANSKI Cyril, 2012 : « Le traitement technique et social des cadavres : chaîne opératoire, travail et représentations », *Cultures et Sociétés*, n°22, *Initiatiques*, p. 121-126.

⁵ Bien que ces matières soient souvent mal connues des intérimaires et suscitent parfois des réactions de craintes de dégouts comme nous pourrions le constater tout au long de ce chapitre.

bassin industriel grassois). J'ai donc choisi de m'appuyer sur ce secteur pour mettre en lumière des mécanismes observés ailleurs, avec d'autres matières¹.

La répartition des travailleurs peut être observée en fonction des états de la matière au sein même du procès de production. En effet, nous avons vu que certains postes de l'industrie du parfum et des arômes étaient exclusivement occupés par des travailleurs temporaires. A la laverie, les intérimaires manipulent des produits bruts ou souillés, qu'il faut préparer, laver, évacuer ou remettre à leur place, par exemple. L'agent de nettoyage intérimaire utilise différents moyens pour extraire la matière des récipients. L'intérimaire dispose de divers éléments (outils, machines, bain-marie, liquides, saponides et détergents) et met en place des modes opératoires spécifiques en fonction des objets (de leur forme et de leur dimension) qu'il doit nettoyer. Le vaisselier temporaire doit de surcroît s'adapter aux substances, à leurs textures et leurs propriétés physico-chimiques. Fluides ou visqueuses, épaisses ou volatiles, certaines d'entre elles sont évacuées sans difficultés quand d'autres « s'accrochent » et résistent à l'action outillée de l'intérimaire. Ce travail et les gestes qu'il implique (frotter, récurer, astiquer, vider, balayer, etc.) est majoritairement dénigré par les ouvriers permanents comme par les intérimaires². Au cours d'un entretien, Matthieu (intérimaire de 26 ans) mobilisera spontanément le travail à la vaisselle - en insistant sur les substances et leurs effets, les gestes qu'elles impliquent - pour définir le « sale boulot » :

« Le sale boulot c'est les trucs qui résistent. Là je pense à la vaisselle en usine ; c'est parce que les produits, ils ne partent pas facilement. Tu prends du temps à enlever un truc accroché au fond d'une cuve et tu t'isoles pendant un quart d'heure de tout le reste, juste à cause de ça ! »

La matière résiste, il faut la « travailler » pour modifier son état. Cette « loi » concerne autant les ouvriers permanents que temporaires. C'est le sens conféré aux actions, aux états et aux valeurs de la matière qui diffèrent. Ici, l'intérimaire qui lave quotidiennement plusieurs centaines de récipients doit s'attarder sur l'un d'entre eux qui, au final, sera semblable aux autres. Il ignore les substances qui y ont transité (désignées par Matthieu comme des « trucs » ou des « produits ») mais nettoie ces éléments qui ont servis aux autres travailleurs dans la

¹ Bien que le caractère chimique des substances employées dans la production de ces produits soit parfois décrié, nous sommes très loin des matières auxquelles doivent faire face les travailleurs en rapport avec les déchets ou les corps morts. Nous pouvons même dire que ces matières se situent dans deux pôles diamétralement opposés, que ce soit au niveau de *l'imaginaire matériel* véhiculé (pour reprendre une formule de Gaston Bachelard), du prestige ou des odeurs associées au « produit fini »...

² Le fait que le poste de vaisselier soit réservé à la main d'œuvre temporaire participe de cette dévalorisation, comme nous l'avons vu au précédent chapitre.

création des parfums. En raison de ces finalités distinctes, les intérimaires peinent à donner un sens à leurs actions sur la matière : un produit qui résiste au fond d'un seau ou d'une cuve ne constitue qu'une dépense de temps et d'énergie. Pour ces raisons, ces tâches (qualifiées de « salissantes », « ingrates », voire « indignes » comme nous l'avons vu) sont effectuées par des intérimaires, dont la figure type est ici l'agent de nettoyage. Cette position apparaît directement liée au fait que ces travailleurs ne s'occupent que des « vaisselles » et des résidus. Ainsi, la délégation statutaire des tâches que nous avons pointée est étroitement corrélée aux états de la matière sans cesse modifiés dans le processus de production. Ce constat dépasse amplement le cadre du travail intérimaire et comme le rappelle François Sigaut :

« Travailler une matière « sans indulgence et sans perfidie » est une rude école. Aussi n'est-il pas étonnant que dès qu'ils en ont le pouvoir, les groupes sociaux s'efforcent de se débarrasser de ce réel si incommode, soit en s'en déchargeant sur des groupes inférieurs, soit en le dissimulant ou en le déguisant¹ ».

L'apport de la réflexion de François Sigaut sur la confrontation entre le sujet et la matière nous permet de cerner d'une manière plus précise la place sociale des intérimaires. S'ils peuvent composer avec la délégation des tâches et son rythme, leurs collègues et le contrôle hiérarchique, les outils, etc.², les intérimaires ne peuvent ni esquiver, ni « duper » les matières auxquelles ils sont confrontés. C'est aux travers de ces contacts qu'ils se familiariseront avec leurs tâches et pourront éventuellement se rapprocher des savoir-faire valorisés des titulaires. Dans les usines de parfums et d'arômes, les laveries constituent les « salles de classes » de cette rude école, pour poursuivre l'image de l'auteur. Et c'est à partir de cette place où le travailleur se confronte à la matière que démarre sa « carrière » dans ces unités de production à la condition que son contrat soit prolongé. Une condition nécessaire mais qui demeure fondamentalement incertaine : le travail est temporaire et les missions d'intérim s'achèvent dès que fluctuations de la production l'exigent. Les intérimaires seront alors obligés d'interrompre cet apprentissage pour travailler d'autres matières, encore inconnues. Nous allons voir que si leur exposition aux substances ne dure que le temps de leurs contrats, ses effets ne s'y limitent pas et continuent de les « suivre » après leur fin de mission. La question

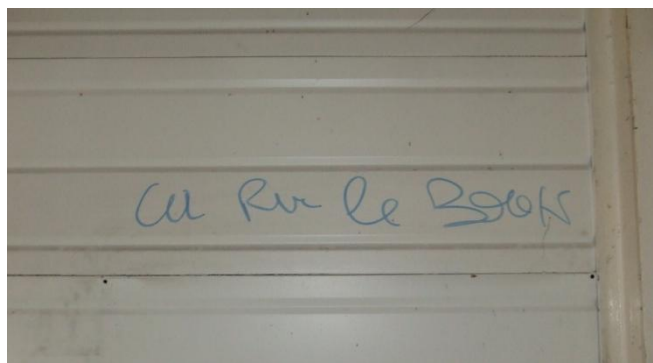
¹ SIGAUT François, 2004. Op. cit., p.128.

² Nous avons vu comment les travaux les plus pénibles étaient délégués aux travailleurs temporaires et comment ces derniers y font face ou tentent de s'y dérober (Chapitre 3). L'observation des moyens d'exécution mis à leur disposition a révélé des mécanismes similaires.

de l'odeur sera mobilisée dans un premier temps afin d'observer « *ce qui, du travail, colle à la peau*¹ », pour reprendre l'expression d'Agnès Jeanjean.

Les produits et les odeurs

Le travail dans l'industrie du parfum est à bien des égards valorisé. Les fragrances qui servent à masquer les odeurs corporelles sont censées avoir une odeur agréable (le client achète un parfum afin de « sentir bon »). Ce produit de luxe est composé d'éléments coûteux. Il faut sept millions de fleurs de jasmins pour obtenir un kilo « d'absolue² », par exemple. Ainsi, le service des « absolus » dans lequel j'effectuais une mission comme agent de production traite de nombreuses matières onéreuses. Lorsque l'un de mes collègues apprit que j'allais être affecté à ce service il me dit « *c'est bien, là bas tu vas travailler avec des produits qui valent des ronds*³ ». Les employés du service des « absolus » doivent veiller à ne pas perdre « une goutte » de cette substance si précieuse. Cette règle s'applique encore plus durement pour les travailleurs temporaires. Jean-Marie (titulaire d'une quarantaine d'année) me dit : « *un jour, un intérimaire ne regardait pas ce que je faisais et ça a giclé de partout. Si le chef était là, il était viré sur le champ !* »



27. Odeurs : L'atelier olfactif (laboratoires) ; « ça pue le bouc » (graffiti inscrit dans un atelier de production) (Cl. P. Rosini)

Ces substances, extrêmement concentrées, sont très odorantes. Mes vêtements, mes mains et ma peau ont été imprégnés à chacune de mes missions par l'odeur des matières qui

¹ JEANJEAN Agnès, 1999. Op. cit., p.77.

² L'essence absolue est obtenue après l'extraction, à froid, d'une concrète. Il est alors soluble en toute proportion d'alcool. Une concrète (ou essence concrète) est une cire issue au moyen d'un solvant volatil (éthanol, méthanol, benzène, dioxyde de carbone, etc.).

³ D'autres, principalement intérimaires, insistent sur la pénibilité du travail (voir Chapitre 3, p.160).

m'environnaient¹. Ainsi, alors que je rentrais chez moi après une journée de travail à Robertet, une personne que je n'avais plus croisé depuis plusieurs années me dit après m'avoir salué : « *tu bosses en usine toi maintenant ? C'est sûr, tu pues le parfum. Je suis sûr que tu nettoies des cuves toute la journée* ». Mon interlocuteur n'était pas extralucide mais avait reconnu mon emploi à mon odeur. Une odeur caractéristique qu'exhalent tous les ouvriers de ce secteur. Et d'autant plus les intérimaires, car ils sont plus directement confrontés à ces matières lorsqu'ils nettoient les récipients qui les ont accueillis. Ces mélanges de fragrances donnent des parfums très forts, souvent désagréables, mais surtout tenaces pour ceux qui les portent malgré eux. Et cela même après plusieurs douches. Les ouvriers qui exercent leurs activités dans les usines d'arômes connaissent bien ces désagréments. Mes mains ont senti « l'oignon cuit » pendant plusieurs jours après ma première journée à nettoyer le frigo d'IPRA. Le lendemain, j'eus une conversation avec le responsable d'équipe du matin à ce propos :

Kamel (35 ans, employé d'IPRA) me conseille de prendre une pause, d'aller fumer une cigarette sur le quai, pour éviter de respirer trop longtemps les produits nocifs du frigo que je suis en train de ranger. Le responsable de l'équipe du matin, assis sur un muret, engage la conversation :

« - *Alors ? C'est pas trop dur dans le frigo ? Le froid, l'odeur, ça va ? Tu supportes ?*

- Non, ça va. Il fait aussi froid dedans que dehors en ce moment. Par contre l'odeur c'est vrai que...

- *Ouais, c'est horrible. Quand tu sais que c'est pour des plats cuisinés, des sodas et tout.*

- Hier, je me suis renversé un seau dessus, du « coq au vin ». Je ne savais même pas que ça pouvait exister.

- *T'as eu de la chance, il y a pire comme odeur. Le beurre par exemple c'est atroce. Quand tu rentres chez toi, tu sens le vomi. C'est pas génial. En plus c'est des odeurs qui te collent à la peau. Maintenant je mets les gants dès que je le peux. parce que même une odeur qui n'est pas forcément désagréable, à force, ça le devient vite. Comme la fraise. Tu rentres chez toi, tu te fais un steak. Ben, laisses tomber, c'est limite immangeable. Un steak à la fraise, c'est pas agréable, je peux te le dire ! »*

¹ Mes gants en caoutchouc que j'ai conservé après cette mission sentent toujours (c'est-à-dire après plusieurs années) ces produits manipulés pendant un court laps de temps, par exemple. Mon sac à dos et mes vêtements de rechange n'étaient pas directement au contact de ces substances mais en conservaient l'odeur.

Les travailleurs temporaires qui exercent leurs activités dans l'industrie du parfum et des arômes subissent des odeurs qu'ils qualifient de mauvaises. Ce qui, à priori, peut paraître surprenant étant donné la nature du produit fini dont l'objectif est de procurer des saveurs et des senteurs plaisantes. Ces odeurs sont difficiles à identifier pour les néophytes, contrairement aux plus anciens qui ont acquis au fil de leur pratique un certain savoir-faire olfactif¹. La plupart des intérimaires n'ont ni les connaissances ni le vocabulaire pour identifier ces substances odorantes. Ils les réceptionnent passivement, dénués des références théoriques que peuvent avoir les « nez » par exemple². Ainsi, lorsque les intérimaires décrivent ces fragrances, ils utilisent principalement des qualificatifs péjoratifs : « *la civette ça pue vraiment fort* » (Karima, 38 ans), « *dans ce service, ça sentait la mort* » (Guillaume, 19 ans), « *le cacao, ça sent le rat crevé* » (Sylvain, 29 ans), « *l'arôme beurre c'est dégueu, ça donne envie de vomir* » (Ronan, 25 ans), « *ça pue le bouc* » (graffiti laissé par des ouvriers sur les murs de leur service dans une usine désaffectée³), etc. Dépourvus de mots pour les nommer, les odeurs pénètrent directement les corps des ouvriers⁴. Agnès Jeanjean souligne que : « *Les odeurs franchissent de façon perceptible les limites corporelles, fragilisent les distinctions instituées entre le soi et le non-soi et en ce sens rendent beaucoup plus difficiles les mécanismes de mise à distance*⁵ ». Ainsi, les intérimaires partagent avec les permanents cette invasion du corps par les odeurs qu'ils rencontrent. Néanmoins, les contacts avec ces substances s'effectuent selon des modalités sensiblement différentes.

Le fait que les intérimaires subissent des matières et des odeurs inconnues sans bénéficier des connaissances et des habitudes que les titulaires ont développées « sur le tas » signe leur position de « temporaires ». Comme nous l'avons vu, ceux qui prennent le prétexte de ne pas supporter les odeurs sont moqués par leurs collègues qui, eux, les supportent⁶. Qu'ils quittent leurs missions à cause de l'odeur ou qu'ils la subissent sans la comprendre renvoie systématiquement à leur régime d'embauche. Ainsi, derrière la confrontation avec la matière

¹ Dans ses travaux, Agnès Jeanjean décrit certains de ces savoir-faire olfactifs issus de l'expérience que mobilisent dans les travailleurs des égouts dans leur pratique et qui se déploient en marge des prescriptions. JEANJEAN Agnès, 2006. Op. cit., pp.86-90.

² CANDAU Joël, JEANJEAN Agnès, 2006. « Des odeurs à ne pas regarder... », *Terrain*, n°47, pp.56-57.

³ Voir photo 27, p.205.

⁴ Ibid. p.62. A propos des milieux professionnels exposés aux déchets humains, à la maladie et aux cadavres, les auteurs précisent que : « *la description de ces odeurs invasives disent les stigmates du travail et de l'action de ceux qui l'effectuent.* »

⁵ JEANJEAN Agnès, 2006. Op. cit., p.87.

⁶ Voir Chapitre 11. Ces défections rappellent aux ouvriers « résidents » que leurs conditions de travail habituelles ne sont pas systématiquement acceptées par certains travailleurs de passage. « *Ici, ils [les intérimaires] disent souvent que c'est à cause de l'odeur. C'est pratique comme excuse dans une boîte d'arômes, mais la plupart du temps, ils partent parce que c'est trop dur ou trop salissant. Ils n'osent jamais dire que c'est ingrat comme boulot et qu'ils en ont marre* », (responsable d'atelier, IPRA).

se révèle les mécanismes de sujétion et de distinction qui travaillent l'intérim. Ce dernier point ouvre à de nouvelles pistes de réflexions qui renvoient ici encore à la méconnaissance des intérimaires vis-à-vis des matières qu'ils travaillent et aux modalités de l'engagement physique et subjectif des travailleurs temporaires dans l'action technique sur celles-ci.

Des substances méconnues et inquiétantes

Les intérimaires doivent composer avec les matières sans toujours disposer des connaissances nécessaires pour que les effets de leurs actes soient intelligibles et, inversement, ils ignorent généralement les effets qu'auront ces matières sur leurs corps. Aussi, les travailleurs temporaires redoutent souvent de s'exposer à la nocivité des substances qu'ils rencontrent au cours de leurs missions.



28. Panneau indiquant les normes d'hygiène et de sécurité. (Usine d'arômes)
(Cl. P. Rosini)

Le travail dans une laverie d'usine est usant à bien des égards, qu'il s'agisse de l'environnement de travail¹, des charges manipulées quotidiennement² et, surtout, des substances utilisées pour nettoyer les moyens de travail des autres ouvriers. En moins d'une semaine à ce poste, les mains du vaisselier, devenues noires, se couvrent de sillons et de

¹ Principalement humide, soumis à de grandes variations de températures (surtout en hiver lorsque les intérimaires entreposent les cuves sur le quai de livraison ou lorsqu'ils doivent les nettoyer à l'extérieur de l'atelier). De plus, le sol est constamment détrempé et devient extrêmement glissant au fil de la journée.

² La majorité des cuves pèsent entre 20 et 30 kilos, il faut les manipuler dans tous les sens pour les nettoyer correctement puis les déposer manuellement sur des étagères métalliques afin qu'elles s'égouttent.

crevasses¹. L'intérimaire devra progressivement s'habituer aux picotements provoqués par le contact de l'alcool sur les plaies qui s'y forment².

Un jour, alors que je nettoyait avec ce produit des robinets et des bouchons de cuves, Mohammed (intérimaire de 20 ans, aux compos de Robertet) me mis en garde. Il me dit de faire attention avec l'alcool et de me laver les mains après chaque utilisation. Il imputait à ce liquide les troubles dermatologiques qui nous frappaient. Pour lui, c'était l'alcool qui avait provoqué les « *trucs bizarres* » qui lui avaient poussé sur les mains pendant les six mois où il avait occupé ce poste. Quelques instants plus tard, il revint m'apporter des gants plus fins qu'il avait subtilisé dans les laboratoires. Il me dit de les cacher et de les utiliser à bon escient. Plus tard, Karim (intérimaire de 18 ans) passa à la laverie et remarqua que je les portais. Il s'étonna du conseil de son prédécesseur et me dit : « *c'est pas l'alcool qui fait ça. Moi aussi, [dit-il en me montrant ses mains] elles sont niquées. C'est à cause des produits. A ce qui paraît, c'est cancérigène, ça empêche d'avoir des enfants et tout.* » Ne sachant plus qui écouter, j'utilisais les gants de Mohammed lorsque je lavais les bouchons et les conservais pour nettoyer la grosse vaisselle. Ces gants, trop fins, se déchiraient en quelques minutes ce qui m'obligeait à continuer sans³.

Ainsi, les intérimaires vaisseliers s'aperçoivent rapidement que les substances ont des effets sur leurs corps et, en particulier, leurs mains qui changent d'aspect et réagissent en fonction du caractère corrosif des produits utilisés. Chacun y va de son hypothèse pour déterminer les causes de ces affections cutanées. Différentes substances sont incriminées par les intérimaires sans qu'aucun d'entre eux ne puisse affirmer avec certitude quel type de produit doit être manipulé avec précautions.

Les émanations et les projections de produits suscitent également la méfiance des intérimaires. La vapeur qui s'échappe des cuves arrosées d'eau chaude sous pression provoque régulièrement la toux et les larmes des agents de nettoyage. De même qu'il est fréquent que le vaisselier s'éclabousse en nettoyant des cuves avec le pistolet à eau et qu'une goutte vienne finir sa course dans son œil. Dans les ateliers de production, un appareil sert à se rincer les yeux⁴ en cas de projection. Aux services des « compos » à Robertet, il se situe

¹ Ainsi, Thibaut, 19 ans, dû stopper une mission de ce type à cause d'allergies douloureuses qui ont recouvert ses mains en quelques jours.

² L'alcool est très utilisé à ce poste et dans les autres métiers de la parfumerie en général. Le nettoyage des bouchons, des joints et des robinets des cuves roulantes s'effectue les mains immergées dans un seau rempli d'alcool où trempent ces éléments.

³ Voir le Chapitre 2 de cette Thèse.

⁴ Voir photo 29.

dans un des couloirs des laboratoires à l'opposé de la laverie. Les intérimaires hésitent souvent à s'en servir à cause de son éloignement spatial. Ainsi, lorsque mes yeux me piquaient, je ne savais s'il fallait parcourir les 40 mètres et l'escalier qui me séparaient du rince-yeux où si je devais poursuivre mon travail m'étant soulagé avec un peu d'eau du robinet. Cyril (intérimaire de 29 ans), qui a été vaisselier durant plus de 6 mois dans une autre « grande » usine de Parfum, dit à ce sujet : « *Si tu t'arrêtes dès que la vapeur te fait tousser un peu ou que tu t'en as pris dans l'œil, tu t'en sors plus. En deux' deux' [rapidement], t'es débordé par la vaisselle.* » Matthieu (26 ans), dans une situation analogue, rajoute : « *le pire, c'est que tu ne sais pas ce que c'est. Si ça peut être dangereux ou pas trop. Moi, j'attendais de voir. De voir si ça me piquaient longtemps ou si la douleur était trop forte, avant de m'inquiéter. Après, t'es dans le feu de l'action.* » Ces deux intérimaires soulignent que le rythme du travail oblige parfois à mettre de côté son intégrité physique. Toutefois, nous pouvons lire de la méfiance vis-à-vis de ces projections. Les picotements qu'elles suscitent sont ils graves ? Doit-on s'inquiéter si la vapeur nous fait tousser ou pleurer ? Le produit était-il dangereux ? Autant de questions qui, sauf incident grave, restent sans réponses. Beaucoup préfèrent « *ne pas y penser* », selon l'expression consacrée.



29. Appareil pour se rincer les yeux en cas de projection accidentelle.
(Cl. P. Rosini)

La plupart du temps les intérimaires ne prennent conscience que ces substances peuvent être nocives qu'aux travers des mises en garde des autres salariés : lorsqu'un agent de production se rend à la laverie pour déposer ou venir chercher des vaisselles ou lorsqu'il demande à l'intérimaire de se débarrasser de l'excédent de produit contenu dans un récipient, par exemple. Au cours de cette mission à Robertet, Julie (intérimaire de 26 ans) me dira de faire

attention et « *d'éviter de toucher* » le liquide visqueux présent dans un seau à moitié rempli qu'elle venait de m'amener afin de le vider dans le récipient (dénommé « *fougère* ») prévu à cet effet : « *Faut faire attention, il y a plein de trucs dégueulasses là dedans. Moi j'ai envie d'avoir d'autres enfants ! Remarque, toi ici tu dois toujours avoir les mains là dedans !* » La remarque de Julie pointe une nouvelle fois que ces substances sont l'objet d'une suspicion globale mais imprécise du fait de la méconnaissance des ouvriers vis-à-vis de la dangerosité de leur composition chimique. Elle réalise également l'incongruité de sa remarque vis-à-vis de ma fonction d'agent de nettoyage qui implique un contact permanent avec les produits dont elle se méfie.

La nocivité de ces produits reste généralement abstraite pour l'intérimaire de la laverie. Ce poste ne favorise pas non plus la reconnaissance des substances ou, pour être plus précis, les agents de nettoyage ignorent la nature des produits présents dans les ustensiles qui les ont accueillis. A longueur de journées, l'intérimaire de la « grosse vaisselle » vide des fonds de cuves d'où émergent des fragrances inidentifiables et enlève la couche de gras odorante qui recouvre les outils. De temps à autre, la dangerosité des produits se manifeste plus concrètement, comme lorsqu'une vapeur lacrymogène se dégage d'une cuve par exemple. Ce genre d'incident se produit fréquemment. Les deux agents de nettoyage intérimaire (Valérie, 42 ans, et moi-même en l'occurrence) sont les premiers à être affectés et sont alors atteints de violentes quintes de toux. Les autres employés venus déposer de la vaisselle s'empressent de repartir en se couvrant les yeux. L'atmosphère est parfois si irrespirable qu'elle oblige les intérimaires de la laverie à se réfugier sur le quai en attendant que l'effet se dissipe. L'agent de nettoyage chargé des objets encombrants n'a d'autre choix que de mettre la lourde cuve, couchée en long, dans la machine pour atténuer la durée de son lavage manuel et poursuivre l'opération. Ce type d'épisode se renouvela plusieurs fois au cours de ma mission à Robertet. Et malgré les réactions de nos collègues, nous (avec Valérie) ne prîrent un peu plus conscience des risques de cette industrie que lors de la « formation sécurité » que nous suivîrent après la fermeture de fin d'année. J'ai décidé ici d'en livrer une longue description issue de mon carnet de terrain :

Nous nous retrouvons à 12 intérimaires¹ devant l'abri bus à côté de la guérite. La plupart travaillent à Robertet depuis plusieurs mois et certains depuis plus d'un an. Le chef de la sécurité nous conduit dans une salle de réunion et nous invite à nous asseoir. Il démarre un « PowerPoint » et commence son discours : « *vous êtes tous ce que l'on peut appeler*

¹ Sont présent 3 filles et 9 garçons venus en majorité des services des « hydros », de la « compo » et des « absolus ». Puis un cariste arrive en retard et prend en cours de route le discours du responsable sécurité.

des anciens intérimaires, mais vous ne connaissez pas forcément, ni l'histoire de Robertet, ni les détails de la sécurité et des procédures de qualité. Même si certains sont là depuis longtemps. [Sourires et ricanements dans l'assistance d'intérimaires] Vous travaillez sans vous y intéresser. Alors pour commencer l'historique... » Le diaporama défile et notre interlocuteur nous fait l'historique de la société¹. Vient le tour des normes de qualité : nous apprenons qu'il ne faut pas venir si l'on est malade et de mettre une charlotte dans certains service pour éviter de souiller les produits. Il poursuit sur le thème de la sécurité : *« quelqu'un connaît-il les emplacements des alarmes incendies, des troussees de secours, des appareils pour se rincer les yeux ? [Silence] Je m'en doutais. »* Pour chaque secteur, il nous montre leurs emplacements sur une carte. Il insiste sur les alarmes incendie en disant : *« ici, c'est dangereux. Ça [des entreprises de parfum ou d'arômes] a déjà brûlé à Grasse. Vous avez déjà remarqué qu'il n'y a qu'une zone pour fumer et pour téléphoner : devant la pointeuse. Nous faites pas un AZF bis.² »* Puis nous passons aux sigles inscrits sur les fûts. Certains sont présents sur les produits ménagers : *« nocifs, explosifs, inflammables, toxiques, corrosifs et enfin les MCR. Les MCR ça veut dire que ça provoque des maladies cancérogènes et nuisibles à la reproduction. »* Personne ne connaissait la signification de ces sigles. Pas même Patrick qui travaille depuis plus de trente ans dans ce secteur d'activités. *« Maintenant vous le savez. Alors chaque fois que vous les manipulez, même si c'est en infime quantité, vous devrez remplir une fiche de dangerosité. C'est pour les maladies professionnelles, comme ça vous pourrez prouver que c'est à cause de votre activité. »* Mes collègues sont surpris de ne pas avoir eu connaissance de ces fiches plus tôt. Puis le chef de la sécurité nous recommande d'utiliser les masques à cartouches, les lunettes de protections et les gants. Face aux regards complices et aux froncements de sourcils, il dit : *« Ben, c'est pour vous. C'est vous qui les manipulez toute la journée ! C'est dangereux. Vous croyez que c'est pourquoi qu'on vous demande de ne pas manger dans les ateliers ou de ne pas laver vos affaires chez vous ? »*

Situés au bas de l'organigramme, les ouvriers d'exécution ont rarement conscience des propriétés dissimulées dans les substances qu'ils manipulent quotidiennement. Qu'ils aient

¹ Il nous apprend que les bâtiments de la direction ont été dessinés par Gustave Eiffel, puis nous parle des rachats et des différents sites de l'entreprise, etc.

² Annie Thébaut-Mony, sociologue et directrice de recherche à l'INSERM, a été appelée comme témoin par la CGT lors du procès d'AZF le 12 mars 2009. Elle a souligné que la sous-traitance et le recours massif à une main d'œuvre intérimaire, pour manipuler les produits chlorés et le nitrate d'ammonium, ont été en partie à l'origine de l'explosion du 21 septembre 2001. Voir son article sur le site : <http://www.fondation-copernic.org/spip.php?article245>. Par ailleurs, les intérimaires ont été régulièrement mis en causes durant ce procès à la suite d'une altercation qu'ils auraient eu avec des camionneurs au sujet du 11 septembre ou plus vraisemblablement à cause du rythme de leur chargement.

appris « sur le tas », comme Patrick (54 ans), ou qu'ils débutent dans cette industrie, les opérateurs ne bénéficient pas toujours des savoirs élémentaires pour mettre à l'abri leur corps et préserver leur santé. Ils ignorent l'emplacement des principaux dispositifs censés assurer leur sécurité et celle du site. Le formateur le déplore et sous entend que les intérimaires « *ne s'y intéressent pas* » sans tenir compte de la pression temporelle qui caractérise le rythme de leur travail. Ainsi, lorsque des protections sont à leur disposition, les intérimaires se heurtent à l'exigence de productivité qui est incompatible avec leur utilisation. D'autres fois, c'est la position qu'occupent les travailleurs dans le procès de production qui empêche de connaître les substances et leur dangerosité. Valérie (intérimaire de 42 ans) qui s'occupe de la petite vaisselle aux « compos » reviendra sur ce point dès notre retour à la laverie :

« Si j'ai bien compris, les autres, ils remplissent des fiches de dangerosité où ils marquent les produits qu'ils ont touchés, en cas de pépin, pour les maladies professionnelles. Et nous ? On fait comment ? On se les récupère tous à la laverie, tous les trucs dangereux de tout le monde ! Et il n'y a pas d'étiquettes sur les trucs qu'on lave et avec toutes les saloperies qui passent dedans on ne sait même pas quand c'est dangereux. Malheur... Ce qu'on doit prendre. »

Valérie constate que l'ensemble des objets que nous nettoyons sont potentiellement dangereux. Des substances nocives figurent obligatoirement parmi les milliers d'ustensiles lavés chaque jour.

La réunion n'aura duré qu'une heure et nous retrouvons « notre » laverie chargé d'objets inquiétants à nettoyer. La machine est à nouveau en panne, ce qui m'oblige à nettoyer l'ensemble des ustensiles à la main. Vers 11 h, alors que je lave une cuve à l'odeur mentholée, une employée (Agnès, titulaire de 52 ans) qui passait voir Valérie se met à tousser. Nos yeux se mettent instantanément à couler. Valérie et Agnès disent qu'il faut le signaler au chef d'équipe de l'après-midi. La « formation » sécurité de ce matin y est certainement pour beaucoup. Valérie peste : « *Ils [les préparateurs et les conditionneurs] devraient nous le dire quand c'est du produit dangereux ou des trucs qui font ça. Au moins qu'on le sache, qu'on s'y prépare quoi. Nous, on se prend tout sans rien comprendre. Je vais leur dire moi. Qu'ils nous préviennent au moins !* »

En réalisant leurs « compositions », les agents de production signalent qu'ils ont été en contact avec ces produits à partir des étiquettes accolées sur les fûts et les bidons, les agents de nettoyage ne le peuvent pas. Valérie souhaite que nous soyons informés par nos collègues sur ce point. Sa requête ne trouvera pas d'échos et n'aura pas de suites. Notre méfiance

augmentera durant quelques jours sans pour autant pouvoir changer nos habitudes et nos conditions de travail. Ainsi, « *l'engagement des corps et des sens n'est pas seulement lié aux substances manipulées et aux outils, mais dépend également des conditions dans lesquelles ont lieu les contacts*¹ » comme le précise Agnès Jeanjean. Ici, la confrontation avec la matière, qui s'effectue dans la pratique, s'accompagne de représentations floues et imprécises. Les contacts obligés s'effectuent « à reculons » ou en ignorant les dangers qu'ils recèlent.



30. Substances inconnues ; rebuts et bidons empilés.
(Cl. P. Rosini & T. Gérard)

Atmosphères suspectes

Régulièrement placés sur des postes à risques, les travailleurs temporaires rencontrent au cours de leurs missions une multitude de produits toxiques. Les intérimaires réalisent ces tâches dans des conditions de sécurité souvent inexistantes. En 2009, l'inspection du travail pour le bien être au travail a choisi de mener une enquête dans les agences d'intérim qu'elle définit comme « *cible prioritaire* » et constate qu' « *il ressort en effet des chiffres élevés d'accidents de travail et des constatations faites sur le terrain que les travailleurs intérimaires ne bénéficient pas toujours de la même protection que les autres travailleurs*² ». En matière de protection, les permanents « oublient » parfois de fournir l'équipement adéquat à leurs collègues temporaires. Jérôme (intérimaire de 25 ans) m'expliquait que, lors d'une de ses missions dans l'industrie du parfum, les intérimaires étaient censés nettoyer un produit nocif (de l'ammoniac en poudre) mais n'avaient qu'un masque pour trois. Ces derniers se l'échangeaient à tour de rôle afin de limiter leur exposition.

¹ JEANJEAN Agnès, 1999. Op. cit., p.83.

² http://osha.europa.eu/fop/belgium/fr/news_board/inspectioncampaign_interim

Les intérimaires évoquent fréquemment (mais aussi très brièvement) ces contacts avec des substances potentiellement dangereuses. Ainsi, lors d'une mission à Décathlon, un jeune intérimaire se réjouissait d'avoir été choisi par les titulaires pour effectuer des heures supplémentaires. Poursuivre sa mission dans l'entreprise lui évitait de travailler quelques heures dans une PME d'arôme en tant que vaisselier. La nature chimique, l'odeur des produits et les conditions de travail ne l'enthousiasmaient guère. Il engagea la conversation avec Cyril (intérimaire de 29 ans) en apprenant que ce dernier avait occupé ce type de poste pendant plusieurs mois. Le discours de son collègue temporaire était sans équivoque : « *Ils prennent que des intérimaires pour nettoyer ça. L'amiante, l'ammoniac et les autres trucs. Les mecs en CDI, eux, ils veulent pas. Parce qu'ils savent que ça file le cancer et tout. Je parie que tu ne mets même pas de gants. J'me trompe ?* ». Ces propos sont récurrents. Ils portent aussi bien sur la pénibilité, que sur la dangerosité des matières mais pointent également une autre dimension, à savoir, le rôle de la main d'œuvre temporaire dans les métiers où les risques liés à la matière sont importants. Selon nombre de mes interlocuteurs, les intérimaires sont chargés temporairement des substances que les ouvriers permanents ne manipulent qu'à contrecœur. Ces derniers connaissent les dangers que les matières recèlent et entourent leurs actes de précautions. Annie Thébaud-Mony remarque dans ses recherches sur les travailleurs du nucléaire que :

« Ce n'est pas le cas des travailleurs temporaires effectuant le nettoyage, c'est-à-dire la décontamination radioactive dont le contrat est « à durée de chantier » et pour qui un niveau de dose élevé signifie la fin de ce contrat ou de la mission d'intérim. Ces tâches de préparation portent le nom de « servitudes nucléaires ». Ceux qui en sont les opérateurs expliquent qu'ils sont là pour « prendre des doses afin que d'autres n'en prennent pas »¹ ».

En effet, les ouvriers permanents doivent ménager leur santé sur la durée, surtout dans des industries aussi délicates que le nucléaire. Françoise Zonabend² a finement analysé ces conduites qui associent déni et défi vis-à-vis de la contamination radioactive. Les intérimaires y participent différemment, en effet les « doses » qu'ils reçoivent ne conduiront pas au repos forcé mais à une fin de mission. Ce qui peut provoquer des stratégies de dissimulation vis-à-

¹THEBAUD-MONY Annie, 2009. « Rationalité instrumentale et santé au travail - Le cas de l'industrie nucléaire », *Fondation Copernic*, [en ligne : <http://www.fondation-copernic.org/spip.php?article244>]. Voir également les travaux de Pierre Fournier : FOURNIER Pierre, 2000. Op. cit., p. 148 ; ainsi que FOURNIER Pierre, 2001. « Attention danger ! Enquête sur le travail dans le nucléaire », *Ethnologie française*, XXXVII, p.72 et p.78.

² ZONABEND Françoise, 1989. *La presqu'île au nucléaire*, Paris, Odile Jacob.

vis des niveaux de contamination de la part des travailleurs temporaires eux-mêmes. Certains se rassurent en se disant que leur exposition n'est que « temporaire¹ ». D'autres minimisent ou ignorent l'impact de ses substances sur leur santé. Finalement, ces défauts de connaissances répondent à l'inégalité hiérarchique et contractuelle qui frappe ces travailleurs et qui dépasse le seul contexte de la production de parfums.

Les déchets et les excréments inquiètent également certains travailleurs temporaires. Et malgré le dégoût ou la crainte que les intérimaires expriment parfois ils ne refusent que rarement d'y faire face. Ainsi, Christophe (28 ans, rencontré aux « absolus » de Robertet) me dit un jour :

« De toute manière, on [les intérimaires] a toujours les mains dans la merde. Ici à la plonge ou n'importe où. Regarde, ma dernière mission, c'était faire les poubelles du Club Méd. Tu les as déjà vu toi ? T'as vu comme c'est horrible. J'étais avec un vieux « rebeu » qui voulait prendre des vacances. Je sais pas comment il fait. Moi juste le premier jour, j'ai vomi deux fois à cause de l'odeur. Mais fallait bosser, t'as vu. N'empêche que c'est là que j'ai quitté Adecco. Maintenant je suis à Manpower et j'ai encore les mains dedans² ».

Pour Christophe, les intérimaires doivent régulièrement travailler des matières dégoûtantes, voire immondes. S'il a dû en supporter les désagréments, son expérience au Club Méd. l'a poussé à changer d'agence. D'abord agréablement surpris de travailler dans une usine de parfums, Christophe a vite « déchanté » (selon son expression). Ces quelques heures à la laverie des « absolus », lui ont rappelé sa dernière mission. L'intérimaire est alors passé des déchets alimentaires aux déchets industriels. Il souligne également que les travailleurs temporaires sont directement en contact avec ces matières, avec leurs mains souvent « dedans ». D'autres fois, il s'agit des pieds, comme lors d'une mission sur un chantier à l'Hôpital de Grasse. La description qui suit peut fournir un exemple de ces situations où méfiance et dégoût se mêlent.

Nous sommes 4 intérimaires (avec Robin, Julien et Sébastien qui ont tous une vingtaine d'année) venus « décharger des tuyaux en fonte », selon la description de l'agence. Une grue trône entre les deux bâtiments principaux du centre hospitalier, mais le chantier semble être en contrebas. Notre responsable nous explique le travail à effectuer : « vous

¹ Sur ce point et à propos des journaliers américains, voir : PURSER Gretchen, 2006. « Que du sale boulot : Risques et accidents corporels chez les travailleurs journaliers aux Etats-Unis », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°165.

² Christophe était affecté au poste de la vaisselle et, comme aux « compos », devait ramasser les poubelles de l'atelier, notamment de gros tissus chargés de produits très odorants pour les faire laver à la lingerie.

allez décharger des tuyaux en fonte qui pèsent entre 98 et 120 kilos. Il faut les entreposer au sous-sol du chantier. C'est pour la construction d'un service IRM. On doit déplacer les canalisations pour le chantier. » Puis il ouvre une trappe et nous empruntons une échelle qui nous conduit dans les sous-sols de l'hôpital. Le plafond est bas, le sol boueux et nous nous frayons un chemin dans l'obscurité avant de déboucher dans une salle plus spacieuse. Un filet de lumière pénètre par une large ouverture qui donne sur le chantier. Nous sommes placés quelques mètres plus bas, devant un plancher temporaire soutenus par de multiples étais. Les tuyaux devront être entreposés en dessous. Il nous dit qu'il espère pouvoir emprunter la grue quelques instants pour les faire glisser par cette ouverture avec un intérimaire. Les 3 autres les réceptionneront en contrebas. Nous commençons à dégager le sol couvert de gravats, de canettes de bières et de divers matériaux de construction (ferrailles, IPN, polystyrène, tiges en fer, etc.). Nous entreposons également des planches pour circuler sans danger sur le sol terreux et glissant. Quelques gouttes tombent des tuyauteries. Certains se cognent la tête contre le plafond bas et d'autres glissent sur des flaques qui se sont formées sur le sol. Nous amenons des cartons remplis de matériel de plomberie et nous extirpons des ferrailles à moitiés incrustées dans ces boues.

Mes collègues s'interrogent sur ces substances. Quelques instants plus tard, Sébastien, qui était parti chercher un madrier avec notre chef, nous dit : « *Faites gaffe les gars. On patauge dans la merde des malades. Il [notre responsable] m'a dit que les anciens tuyaux d'évacuation ont été enlevés sans couper l'eau!* [Quelques jours auparavant, par d'autres intérimaires, d'après notre chef] ». Robin dit alors : « *Sympa. Quand on sait en plus que cet hôpital est construit sur une ancienne décharge... Si on ne choppe pas le scorbut, c'est un miracle.* » Julien qui a gardé ses gants dans la poche de son jean, les enfle rapidement. Et nous nous mettons à accélérer le rythme pour élaborer un semblant de plancher stable à partir de planches, de cartons et de palettes. L'un d'entre nous vide le contenu d'un sac de ciment éventré sur le sol humide. Nos multiples initiatives visent à se protéger de ces boues anxio-gènes. Et cela le plus vite possible. Vers 11h du matin nous sortons de ce sombre borborygme, heureux de retrouver l'air libre et la lumière crue de cette matinée ensoleillée. (Notes de terrain)

Une fois sortis, nos premiers échanges portèrent sur des anecdotes à propos des infections nosocomiales, des conditions de travail et d'hygiène, pour terminer sur les odeurs répugnantes que nous avons rencontrées au cours de nos diverses missions. Lorsque le matériel arriva en début d'après-midi, une question demeurait : qui resterait en haut avec le chef ? Et lesquels d'entre nous descendraient pour réceptionner les tuyaux en fonte ? Nous avons alterné à tour

de rôles dans un premier temps. Avec le poids, nos pieds s'enfonçaient profondément dans le sol. Puis Julien prétextait qu'il n'arrivait plus à emprunter l'IPN (poutre métallique) qui nous servait d'échelle et préférait rester en haut. En fin de journée nous étions seul avec Sébastien pour ranger les derniers cartons et les derniers coudes (éléments qui font la jonction entre les tuyaux) en fonte, sous les railleries de nos collègues. Ces derniers nous « chambraient » en évoquant les maladies, aussi farfelues qu'improbables, que nous risquions d'attraper et dont ils étaient épargnés, quelques mètres au dessus de nous.

Ainsi, les intérimaires se retrouvent régulièrement dans des configurations de travail dont-ils se méfient. Les substances qu'ils rencontrent et qu'ils savent dangereuses font partie de leur quotidien. N'ayant pas les savoirs professionnels pour connaître la nature exacte de ces produits, ils ne peuvent que subir ces contacts en espérant que leurs tactiques bricolées pour préserver leur santé seront efficaces. Ces travailleurs doivent « faire-avec » leurs angoisses et leurs craintes pour « faire-face » à la matière. Des matières qu'ils ne peuvent éviter s'ils souhaitent être employés, même temporairement.

Nous venons de voir que les intérimaires agissent sur différentes matières dont ils méconnaissent les propriétés. Souvent, ces matières sont anxiogènes ou font l'objet de dévalorisations. Les travailleurs temporaires doivent régulièrement en subir la violence et ce n'est ni leurs piètres connaissances, ni un quelconque sentiment d'appartenance à un métier ou à une entreprise (que peuvent avoir les titulaires) qui pourront venir en atténuer les effets. Ce dernier point renvoie à une constatation classique en ethnologie des techniques mais qui mérite d'être rappelée : les rapports à la matière et les rapports sociaux interagissent. Ici, le régime d'embauche, le statut et les conditions d'exercice qu'il implique, vient s'intercaler entre les travailleurs et les matières qu'ils manipulent. L'interaction entre l'ouvrier et l'élément sur lequel il agit en est, en quelque sorte, polluée. L'action technique, ne pouvant se déployer dans la durée, se retrouve privée d'une de ses caractéristiques fondamentales : une connaissance de la matière qui assure son efficacité. Nous allons voir à présent que ce qui s'applique aux contacts des corps exposés à des matières méconnues se retrouve dans des situations où les corps font face aux risques et aux dangers.

FAIRE-FACE AUX RISQUES

En 1998, la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) a mis en évidence que le taux de fréquence des accidents du travail est supérieur pour l'intérim vis-

à-vis de l'ensemble des secteurs d'activité¹. Dix ans plus tard la situation reste inchangée : les travailleurs temporaires ont deux fois plus de risques d'avoir un accident grave que l'ensemble des salariés du secteur privé². Outre le fait que, les intérimaires travaillent généralement dans des secteurs où les risques du travail sont les plus élevés (BTP, industrie), on constate que les travailleurs temporaires y sont davantage exposés que leurs collègues permanents³. La formation concernant les règles de sécurité et d'hygiène fait le plus souvent défaut⁴ pour cette catégorie de salariés affectés aux travaux les plus pénibles et les plus dangereux. L'externalisation de l'emploi et la précarisation s'accompagnent également « d'une division sociale des risques pour la santé et la sécurité au travail », comme le rappelle Valentine Hélardot⁵. Dans ce qui suit, je propose d'analyser à partir d'entretiens et d'observations de terrain certains de ces mécanismes qui participent à produire l'inégalité sociale des intérimaires en matière de santé et de sécurité. Nous allons voir quels sont les dispositifs mis en place dans le but de prévenir les accidents des travailleurs temporaires. Puis il sera question de différentes postures adoptées par les intérimaires pour composer avec les risques qui peuvent survenir sur les lieux de missions. Après avoir pointé des situations dans lesquelles les ouvriers se mettent d'eux-mêmes en danger, nous verrons que les intérimaires doivent régulièrement prendre des risques sans y être préparés. Enfin, il s'agira de fournir quelques éléments qui structurent les conditions de santé au travail (et en dehors de celui-ci) de la main d'œuvre intérimaire.

¹ CNAMTS, 1998. « *Les statistiques financières accidents du travail 1998* », cité dans YEROCHESKI Carole, 1999. « Intérim : un travail à risque », *Alternatives économiques*, n°176. Voir également : LETOURNEUX Véronique, 1998. *Précarité et conditions de travail dans l'Union Européenne*, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, Dublin.

² <http://www.inrs.fr/accueil/situations-travail/travailleurs-particuliers/interim.html>. Voir également: BELKACEM Rachid, MONTCHARMONT Laurence, 2012. « Analyse des conditions de travail des travailleurs intérimaires », *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé*, n°14 : [En ligne : <http://pistes.revues.org/2543>]. Les chiffres sont sensiblement identiques dans les autres pays européens. Pour la Belgique : « En novembre 2011, le Fonds des accidents du travail a publié les dernières statistiques concernant 2010. Partant de ces chiffres, la CSC constate que le risque d'accident avec lésion est 2,63 fois plus élevé pour un travailleur intérimaire que pour la moyenne des travailleurs du secteur privé. Les chiffres sont impitoyables: 115,65 accidents pour 1.000 travailleurs intérimaires contre 43,86 accidents pour 1.000 autres travailleurs du secteur privé. » http://csc-alimentation-service.csc-en-ligne.be/Actualite/2011/Divers/interim_accident.asp

³ Voir par exemple FRANCOIS Martine, LIEVIN Daniel, GRZEBYK Michel, 2000. « Facteurs de sécurité et d'insécurité pour les salariés intérimaires », *Hygiène et sécurité du travail*, n°178. Ainsi que, THEBAUT-MONY Annie, 2001. « L'impact de la précarité et de la flexibilité sur la santé des travailleurs », *BTS Newsletter*, n°15-16. MASHKOVA Elena, 2008. « Travail stable, travail précaire: confrontation productrice de risques. L'hypothèse mise à l'épreuve dans le secteur du bâtiment », *Revue française des affaires sociales*, n° 2-3. LACROUX Alain, BEN LARBI Sami, 2009. « Les paradoxes de la responsabilité sociétale de l'entreprise : l'exemple du secteur de l'intérim », *Management & Avenir*, n° 27, p. 38.

⁴ JOUNIN Nicolas, 2008. Op. cit., p.195 : « *l'intérim est un facteur d'accroissement des accidents du travail, en raison notamment de la faiblesse de la formation dispensée aux intérimaires.* »

⁵ HELARDOT Valentine, 2009. « Les salariés face à la dialectique santé-travail précarisé », *Mouvements*, n°58, p.25.

Prendre conscience du danger

Au sein des agences de travail temporaire, la prévention des risques se matérialise le plus souvent par des affiches et des posters qui insistent sur la vigilance dont doivent faire preuve leurs « collaborateurs » sur leurs lieux de missions. Dès leur inscription, les employé(e)s présentent aux intérimaires des vidéos et, plus récemment, des CD-Rom interactifs¹ qui pointent les attitudes dangereuses à éviter sur le lieu de travail. Puis les travailleurs temporaires doivent effectuer des tests du type : « Chasses aux erreurs ».



31. Prévention : « La chasse aux risques »
(Source : Adecco)

Ces tests sont souvent moqués par les intérimaires : « *ils m'ont fait faire leur tests là, style jeux des 7 erreurs. C'était trop simple, ils nous prennent vraiment pour des attardés* » (Rémi, 18 ans), ou « *le plus drôle dans l'inscription c'est leur vidéo, tu l'as eu toi aussi ? Le truc : « Bien ! », « Pas bien ! », où tu vois des mecs qui font n'importe quoi...* » (Matthieu, 26 ans). Les intérimaires ne prennent que rarement au sérieux ces conseils censés présenter, en quelques minutes, les « bonnes » pratiques et les précautions visant à assurer leur intégrité physique. Ronan (intérimaire de 25 ans) l'exprime clairement : « *c'est juste un truc général, pour vérifier qu'on ne soit pas « neuneu ». Sinon, la sécurité ça s'apprend dans l'entreprise, en fonction des machines, des risques, les bons gestes... C'est pas la vidéo ou le test que t'as fait en t'inscrivant qui empêcheront que tu te fasses mal!* » La brièveté de cette

¹ Ou sous forme de jeu vidéo, comme : « Intérim mission 3D » (INRS, Judiva, 2006), qui a pour slogan « *plus de dialogue, moins d'accidents* » source : <http://www.inrs.fr>

« sensibilisation » aux risques encourus sur les lieux de production ne convainc guère les intérimaires quant à son efficacité. Ces recommandations et les tests que Ronan a rempli il y a plusieurs années, lui paraissent sans effets : soit ils sont rapidement oubliés, soit ils ne sont pas adaptés vis-à-vis des situations de travail réelles dans lesquelles sont placés les intérimaires (et les permanents) une fois sur place. En revanche, certains d'entre eux ont pu être surpris de ce décalage lors des premières missions ; comme Josselin (24 ans) qui évoque ses premiers pas à l'usine alors qu'il était encore étudiant :

« A Adecco on te montre une image bien propre et disciplinée des usines avec leur cassette vidéo d'information/instruction. Avec des chemins au sol, des règles de sécurité : ne pas passer sous un fardeau, ne pas faire ci, ne pas faire ça... Et t'arrives sur place et c'est l'inverse. Les mecs ils prennent des risques incroyables. C'est une image qui est en décalage total avec les réalités du terrain. »

Les intérimaires exerçant dans l'industrie rencontrent de nombreuses situations périlleuses. A Profalu, la manipulation des fardeaux (de plusieurs tonnes) avec un pont électrique par des intérimaires non-formés¹ suscite les craintes des titulaires et des camionneurs. Les incidents sont d'ailleurs fréquents (une charge de plusieurs tonnes tombe sur sol ou arrache un grillage dans sa course, etc.). L'atelier regorge d'histoires sur les accidents causés par les intérimaires et leur inconscience (ainsi que celles des chefs). Ainsi, Jean-Luc (39 ans, camionneur pour une entreprise cliente) déplore :

« Quand ils ont un nouvel intérimaire, ils lui disent : « tiens, voilà la télécommande, décharge-le ». Alors le gars, c'est la première fois... Il n'est pas tranquille, moi non plus d'ailleurs. Mais il ne dit rien et il essaie comme il peut. Quand je vois ça, je me charge le camion, parce que c'est comme ça que ça arrive les accidents ».

Charger ou décharger de la marchandise réclame une organisation, une maîtrise des instruments de levage, un coup d'œil et une certaine dextérité que ne peuvent avoir les novices. Il faut limiter, autant que possible, les balancements du palonnier pour éviter que les paquets remplis de profilés aluminium ne basculent et ne glissent des sangles. De plus, soulever des charges aussi imposantes si haut et qui risquent de tomber à n'importe quel faux mouvement n'est pas toujours rassurant. Les travailleurs temporaires placés dans cette configuration pour la première fois ne disent pas toujours que la tâche les impressionne. De peur d'être renvoyés, ils s'exécutent tant bien que mal en évitant de montrer leur embarras.

¹ Théoriquement l'utilisation du pont roulant doit être effectuée par un salarié qui a suivi une formation professionnelle le préparant à la conduite d'un pont roulant.

Toutefois, il arrive de temps à autre, que des intérimaires déclarent avoir peur de décharger (ou de charger) les camions avec certains employés : « *L. c'est un fou, il met 5 paquets alors qu'il faut en mettre qu'un et il fait contrepoids en montant dessus à 5 mètres de haut. Tout ça pour aller plus vite. Je flippe quand je suis avec lui* » (Michaël, 22 ans). De même, Filipe (intérimaire de 26 ans) refuse de se servir de ce moyen de travail. Lorsque les embauchés l'y obligent, il se montre très précautionneux. Face aux plaisanteries viriles¹ dont il fait l'objet, il rétorque que sa sécurité passe avant tout : « *Moi, j'ai travaillé sur les chantiers avec mon père, alors je me méfie. J'ai vu pas mal d'accidents à cause des grues. Et ici, c'est aussi dangereux. Je m'en fous de ce qu'ils disent, je fais comme j'ai appris au génie civil.* » Ainsi, l'invocation de la méfiance est un moyen d'exprimer ses réticences ou son refus (de se servir du pont dans le cas de Filipe) pour signifier que la situation est inacceptable. Véronique Moulinié² précise que la rhétorique de la « méfiance » pour signifier la désapprobation est plus appropriée que celle de la « peur ». L'éloge de la méfiance inverse le pouvoir de la machine sur l'ouvrier. La peur, en tant qu'attitude passive, implique que le travailleur subit un danger sur lequel il n'a pas de prises. Mais exprimer sa méfiance, trouver la juste distance avec le danger et la machine, peut être interprété de diverses manières selon la carrière de l'intérimaire. Les jugements de valeurs sur la mise en danger des corps s'accompagnent des conceptions ayant pour traits la « virilité³ », le défi, le déni ou la méfiance. Les interprétations de ces prises de risques sont fonction du passé social, de l'expérience et des compétences de membre, de chaque travailleur temporaire.

Savoir prendre des risques

Les prises de risques contrôlés avec les outils et les machines deviennent parfois de véritables éléments de distinction entre salariés permanents et temporaires. En effet, il arrive que les ouvriers permanents effectuent des prouesses en réalisant des actes dangereux qui signent leur

¹ Souvent sous la forme d'insultes ou de moqueries : « *t'es une tapette* », « *bouh, il a peur de s'en servir !* », « *On n'a pas la journée alors fait pas ta chochette, un peu de courage !* », etc.

² MOULINIE Véronique, 2004. « Peur, méfiance et défi face à la machine : du bon usage des émotions dans l'usine », *Terrain*, n°43, p.55.

³ A propos des travailleurs du nucléaire, Françoise Zonabend relève différentes stratégies défensives pour combattre l'anxiété due à la contamination. Elle souligne que la virilité est un moyen psychologique pour contrôler symboliquement les risques plutôt que d'en être dépendant. L'efficacité symbolique de ces conduites de déni ou de défi provient du fait qu'elles permettent de supporter l'angoisse pour continuer à travailler dans un univers où cohabitent le danger mais aussi la monotonie des tâches quotidiennes. ZONABEND Françoise, 1989. Op. cit., p.161-164. Je renvoie également aux nombreuses analyses de la « virilité » au travail proposées par Christophe Dejours dans son ouvrage : DEJOURS Christophe, 1998. *Souffrance en France*, Paris, Seuil (Chapitre V et IX).

aisance et leurs habiletés techniques. Comme le souligne Nicolas Dodier¹ le courage requis devant les menaces que recèle l'activité permet à l'opérateur de valoriser son savoir-faire face à ses collègues. Le maniement régulier d'outils exposant à des situations menaçantes autorise ces performances techniques. Le danger est domestiqué par la pratique. Et c'est pour cette raison que les opérateurs les plus anciens prennent la liberté d'enlever les protections qui entravent leurs mouvements sur les machines². Ce qui ne manque pas d'accentuer les craintes des novices lorsqu'ils travaillent sur ces machines dépouillées de protections. La scie circulaire de Profalu était ainsi dépourvue de butée afin de pouvoir couper plusieurs cornières à la fois. Les intérimaires multipliaient les précautions lorsqu'ils étaient amenés à travailler sur cette machine à la lame nue. De la même façon, peu d'intérimaires se risquaient à manipuler les profilés en aluminium sans leurs gants. Contrairement aux ouvriers permanents qui, surtout en été, préféraient utiliser leurs mains pour les manipuler. Le contact plus direct des doigts se révélait d'ailleurs plus efficace quant à la préhension des barres mais exposait la peau à leurs extrémités tranchantes. Dans d'autres unités de production, j'ai pu constater que l'utilisation du gerbeur³ pouvait avoir le même effet : glisser un objet encombrant (une cuve ou un fardeau sur palette) à plusieurs dizaines de mètres du sol nécessite un savoir-faire et une assurance qui font souvent défaut aux débutants. Un intérimaire qui fera preuve de hardiesse et qui n'hésitera pas à empiler un objet dans un espace exigü aura plus de chance de susciter la considération des autres ouvriers. Pour arriver à ce niveau de maîtrise il aura fallu que le travailleur temporaire utilise cet engin durant une période conséquente. Ici encore, l'exposition des corps aux risques de blessures (ici de chute et d'écrasement) témoigne d'un réel savoir-faire de métier. Et on peut noter que la mise danger est souvent liée à la nature de l'activité de travail et, surtout, à ses conditions d'exercice.

Les périls sont nombreux sur les chantiers du bâtiment au sein desquels, et peut être plus qu'en usine, les travailleurs sont enjointés à concilier vitesse d'exécution et prudence. Ordres contradictoires et inconciliables dans la pratique tant les délais contraignent la cadence de travail, comme en témoigne la recherche de Nicolas Jounin⁴. Jérôme (intérimaire de 28 ans) donne des exemples de cette mise en danger du corps à laquelle il a participé lorsqu'il effectuait une longue mission de livreur sur les chantiers :

¹ DODIER Nicolas, 1993. Op. cit., pp.120-125.

² Ibid., pp.127-133. Voir également: MOULINIE Véronique, 2004. Op. cit.

³ Appareil de levage généralement utilisé pour empiler des objets.

⁴ JOUNIN Nicolas, 2008. Op. cit. Voir le chapitre 7, pp.175-198. JOUNIN Nicolas, 2006. « La sécurité au travail accaparée par les directions : Quand les ouvriers du bâtiment affrontent clandestinement le danger », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 165, p. 72-91.

« Les risques en général c'est pour aller plus vite. Tu vois les techniques que je t'ai montrées¹ ? Il y en a d'autres pour gagner du temps. Par exemple, si on est plusieurs intérimaires, on se les [des portes] lance par les balcons. Il y en a un en bas, il lance une porte au premier, l'autre la rattrape et passe au suivant. Ainsi, de suite. Mais c'est pas évident, beaucoup n'y arrivaient pas. Il faut profiter de l'impulsion du départ et continuer quand tu l'envoies. Faut pas qu'elle s'arrête. Sinon, c'est presque sûr de la faire tomber. Alors t'es mal barré là et en plus tu peux faire mal à quelqu'un. Mais c'est pas la pire... Le pire c'est les sangles. Si les portes sont trop lourdes ou que la menuiserie PVC ne passe pas dans l'escalier on se sert des sangles. En fait, tu fais un nœud autour et tu tires. C'est flippant la première fois. Parce qu'en général tu le fais à partir du toit. Des fois tu passes derrière les jardinières, les rambardes des toits, tu dois te pencher au dessus du vide pour tirer droit. Sans garde-corps ! T'es obligé parce que des fois les menuiseries PVC se coincent dans une gouttière, un bloc clim. Les autres nous prenaient pour des fous. C'est super interdit, trop dangereux, mais les patrons, ils ferment les yeux là-dessus. Pourtant on pourrait avoir l'appareil qu'on les déménageurs, le « tac-tac » je crois. Mais on est trop pressés. On fait trop de chantiers différents dans la journée. Il faut 1 heure et demi pour le monter, l'enlever et tout. Ça fait perdre trop de temps, on s'en servait jamais. Par contre quand il y avait un problème, les chefs disaient : « c'est de leur faute, ils s'en servent pas ! ». Mais si on l'avait fait, ils auraient aussi râlé sur le nombre de livraison. La sécurité ça fait perdre la rentabilité... C'est pour ça qu'il y a trop de pression, tu cours tout le temps sur les chantiers, dans mon boulot. »

Jérôme décrit les risques quotidiens que doivent prendre de nombreux salariés, qu'ils soient intérimaires ou non. L'imprudence qui en résulte est liée aux rythmes d'un travail qui oblige à mettre en œuvre des techniques dangereuses et interdites par les règlements mais qui permettent de « gagner du temps ». Nous avons vu à quel point la main d'œuvre temporaire subit le rythme de la production et n'est que peu armée pour y faire face (Chapitre 3). Les travailleurs temporaires sont ainsi surexposés au danger du fait qu'ils sont davantage soumis aux exigences de la cadence et à l'éventualité d'un renvoi précoce. Sans ces techniques risquées (et qui nécessitent un certain savoir-faire, comme nous le décrit Jérôme), les intérimaires ne pourraient pas atteindre les objectifs fixés par l'entreprise utilisatrice, ce qui revient le plus souvent à un arrêt de mission. Jérôme pointe ici une contradiction qui peut être observée dans la plupart des lieux de production dans lesquels interviennent les intérimaires.

¹ Jérôme fait référence à des techniques de transport de portes coupe-feu qu'il a développées au cours de sa mission en tant que livreur. Voir le chapitre suivant, pp. 251-254.

Lorsqu'ils se mettent en danger, les travailleurs temporaires sont dépeints comme des individus inconscients (face au risque, irresponsables et dangereux pour les autres¹). Paradoxalement, ces mêmes intérimaires peuvent se voir considérés comme peureux, timorés et malhabiles s'ils hésitent à prendre ces mêmes risques dans un milieu où « *il faut être dégourdi*² ».

Ce constat est valable dans nombre de professions où le rythme du travail empêche la mise en place des procédures visant à préserver l'intégrité physique des ouvriers. Pourtant, en cas d'accident la responsabilité du travailleur est systématiquement mise en cause, d'autant plus si celui-ci est temporaire. Nicolas Jounin écrit à ce propos :

« La dynamique qui insécurise du fait des conditions de travail et, dans le même temps, déresponsabilise et culpabilise ceux qui sont en danger se vérifie d'autant plus que les travailleurs appartiennent aux périphéries du collectif. [...] Pour les intérimaires, la précarité de l'emploi incite à prendre des risques qu'ils éviteraient autrement : se trouvent mis en balance un risque contre un autre, le risque corporel contre le risque (plus immédiat et tangible dans l'intérim) de perdre son emploi³ ».

Qu'ils soient placés sur des postes à risques ou qu'ils en prennent d'eux-mêmes afin d'éviter de perdre une mission, les intérimaires mettent régulièrement en péril leur santé. Il arrive également que ces travailleurs cachent leurs maux afin de poursuivre leurs contrats, animés par la peur de se retrouver démunis s'ils n'obtiennent pas d'emploi suite à un arrêt de travail.

Travail temporaire, santé précaire

La précarisation du travail et de l'emploi a des effets directs sur la santé des travailleurs. Leurs manifestations peuvent être diverses mais ne sont que rarement étudiées en tenant compte des liens (pourtant empiriquement validés) entre la santé, l'organisation de la production et le statut des travailleurs⁴. Certains parlent à ce propos d'une dénégation qui s'étend des pouvoirs publics au discours scientifiques en passant par les travailleurs eux-mêmes, qui « *pour pouvoir faire face aux exigences de leur travail, censurent la conscience*

¹ Et on peut s'interroger à la suite de Véronique Moulinié : « *Peut-il y avoir des novices sans imprudence ? La dénonciation ne développe-t-elle pas un discours sur le statut de celui qui est ainsi stigmatisé ?* » MOULINIE Véronique, 2004. Op. cit., p.60. Sur les catégorisations pour désigner les travailleurs au travers des risques (in)considérés qu'ils prennent, voir : FOURNIER Pierre, 2000. Op. cit., pp.146-149.

² Selon une expression récurrente de mes interlocuteurs (cf. chapitre 5).

³ JOUNIN Nicolas, 2008. Op. cit., p.195.

⁴ GOLLAC Michel, VOLKOFF Serge, 2006. « La santé au travail et ses masques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 163, p. 4-17.

de ses pénibilités et de ses risques¹. » De même, les douleurs sont pas toujours exprimées, ni sur le lieu de travail, ni dans la sphère privée, pas même face aux garants de leur santé. Dans un ouvrage rédigé par un collectif de médecin du travail on peut lire à propos de l'intérim :

« Je me demande jusqu'où l'on va aller dans la déstructuration des personnes soumises à ce type de travail temporaire, morcelé, « en miettes », engendrant une souffrance indicible à l'entourage qui ne peut pas saisir les « dégâts », et que moi-même, médecin du travail, j'entends. Car je crois que ces personnes ont « honte » de dire et de parler de cela, et qu'elles essaient de ne pas penser². »

Si les intérimaires n'évoquent que rarement leur souffrance, c'est parce qu'elle signe leur vulnérabilité. Une vulnérabilité contractuelle dont ils ont parfois honte. Vlado (intérimaire de 32 ans alors au chômage) dit : *« en intérim, j'ai fait pas mal de chantiers. Si un jour t'es pas au top, tu t'embrouilles, t'es fatigué ou malade même, il ne faut pas le dire. Ils te virent sinon. Et ils en prennent un neuf. »* Vlado, comme la plupart de mes interlocuteurs, estime qu'il est préférable de masquer son mécontentement comme ses problèmes de santé pour pouvoir poursuivre son contrat. Ses propos font écho au témoignage de Daniel Martinez, qui écrit :

« Notre souci majeur est de bosser le plus régulièrement possible, de maintenir le suivi des missions. Maints exemples sur de nombreux chantiers prouvent qu'en matière d'intérim l'arrêt de travail, même pour cause d'accidents évident, ne nous met pas à l'abri de perdre la mission. C'est en fait ce qui se produit dans la majorité des cas. Tu es malade ou accidenté ? Eh bien, un autre temporaire est envoyé sur les lieux à ta place³. »

Le plus souvent, c'est la possibilité de perdre son emploi qui prime sur la maladie ou la blessure. L'« arrêt de travail » se fait alors entre deux contrats et apparaît comme un repos non-rétribué, pris sur son temps « libre ». Nous pouvons constater que cette forme d'emploi, dans son fonctionnement réel, contraint les intérimaires à poursuivre leur activité de travail pour ne pas risquer de quitter un contrat qui durera ou pour garder une certaine continuité dans les missions. De ce fait, la plupart des intérimaires rencontrés au cours de cette recherche se rendent sur les lieux de leur mission y compris s'ils sont malades ou blessés. Ils tentent d'éviter que les autres salariés ne le remarquent et ne les renvoient chez eux. L'existence de

¹ Ibid., p.5.

² Paroles de médecins du travail (coll.), 1994. *Souffrances et précarités au travail*, Paris, Syros. Durant ma recherche, lors d'une visite médicale, un médecin me dira que les principaux maux des intérimaires étaient des blessures mal soignées ainsi que des problèmes de vision et de dentition non corrigés (dus généralement au fait que les intérimaires n'ont pas de mutuelle).

³ MARTINEZ Daniel, 2003. Op. cit., p.85.

travailleurs prompts à remplacer l'intérimaire en difficulté encourage à la discrétion. N'ayant pas la reconnaissance des autres, à cause d'un statut qui les cantonne à des travaux peu valorisants et qu'ils ne peuvent s'approprier, les intérimaires enfouissent en eux ces sentiments déplaisants¹. Il s'agit alors de « *supporter en silence* », de « *prendre sur soi* » à défaut d'agir sur les causes la souffrance au travail. La psychodynamique du travail a mis à jour ces stratégies individuelles de défenses caractéristiques de la précarisation du travail et de l'emploi qui agissent comme autant « *d'œillères volontaires* », pour reprendre la métaphore de Christophe Dejours².

De plus, les titulaires n'identifient pas toujours les maux de leurs collègues temporaires. Il arrive également qu'ils minimisent les douleurs provoquées par l'activité de travail. David (titulaire à Profalu) en témoigne :

« Souvent les intérimaires se plaignent qu'ils ont mal aux doigts à force de manipuler les barres. C'est vrai que ça, je ne le comprends pas. S'il faut j'ai eu mal moi aussi au début. Mais maintenant, ce qui nous touche tous, c'est les articulations ou le dos. Ces douleurs, je les comprends mieux. »

David perçoit régulièrement la plainte des travailleurs temporaires comme une excuse afin de ralentir la cadence de travail. Ici, si l'intérimaire déclare que ses doigts sont douloureux, c'est soit qu'il ne s'est pas « fait » les mains aux travers d'un travail manuel (donc « *un feignant* » selon la plupart des ouvriers permanents) soit qu'il rechigne à la tâche (*idem*). Pourtant, David reconnaît que le travail répétitif, qui consiste à manipuler quotidiennement des centaines de profilés, a des conséquences sur la santé physique des travailleurs³. Il en a été victime lui-même. S'il a connu des tendinites du coude, de l'épaule et que son dos le fait souffrir, il n'a plus mal aux mains. David, le reconnaît : il ne « comprend » pas ces douleurs qui frappent les débutants ou les minimise. Aussi, les intérimaires n'exposent pas toujours leurs souffrances car ils redoutent d'être « incompris », voire d'être soupçonnés de trouver des prétextes afin d'éviter de travailler.

¹ Et, je pense qu'il est difficile d'accéder à ces émotions, si ce n'est, à défaut d'avoir partagé la condition d'intérimaire, d'avoir au moins passé du temps avec ces travailleurs. L'enquêteur pressé ne récoltera le plus souvent que les bravades habituelles sur la liberté que procure l'intérim qui font partie de l'arsenal des défenses psychologiques nécessaires pour supporter le quotidien. Un quotidien marqué par l'impression d'être un ouvrier de seconde zone y compris face à l'accident.

² DEJOURS Christophe, 1998. Op. cit.

³ Lors de ma fréquentation prolongée de cette usine (une période de 6 ans), j'ai pu estimer la fréquence des arrêts de travail prolongée à un tous les 18 mois par salarié. Les blessures les plus courantes sont de nature musculo-squelettiques (TMS) – sciatiques, tennis elbow (« épicondylite »), tendinites de l'épaule (« de la coiffe des rotateurs »), canal carpien, etc.- dues à la manipulation répétitives des profilés d'aluminium.

Ces dimensions sont palpables dans les propos de Khamis (40 ans, titulaire à Profalu) qui témoignera de ce genre de mésaventures au cours d'un entretien :

« Ma première mission en intérim dans la région, c'était en ferronnerie toute la journée à la meuleuse, je suis resté trois semaines après j'en ai eu ras le bol. Enfin, non c'est pas tant ça, parce que j'en ai eu marre dès les premiers jours. Tous les soirs, avant de rentrer chez moi, je sautais et il y avait un tas de cendres, de limaille. Noir comme un ramoneur. Ce boulot personne ne voulait le faire, y avait que les intérimaires qui pouvaient le faire. Mais j'ai arrêté quand je me suis coupé avec une disqueuse. [Il me montre une cicatrice d'environ 10 cm sur son ventre] Et le chef, ce salaud, il a dit que j'avais fait exprès. Tout ça pour éviter que ça passe en accident du travail. »

Nous pouvons relever plusieurs aspects du témoignage de cet ancien intérimaire. Khamis décrit une mission particulièrement difficile. Il insiste sur le fait que « personne » ne souhaite réaliser ce travail salissant et épuisant. Khamis rajoute que « seuls » les travailleurs temporaires « peuvent » travailler dans de telles conditions. Puis survient l'accident de travail. Au vu de sa gravité, il est très improbable que cet accident soit volontaire. Pourtant, son responsable l'accuse de n'être qu'un feignant qui se mutilé pour éviter de travailler. Khamis soupçonne que cette manœuvre vise à éviter de supporter la responsabilité et la charge qu'occasionne un accident de travail¹. Enfin, on peut relever que la question de l'insertion ou de l'inclusion difficile des « travailleurs extérieurs » participe de cette suspicion². Si la condition d'extériorité et le caractère temporaire qu'implique l'embauche intérimaire offrent un contexte propice à l'accident, ces dimensions n'encouragent pas les rapports de solidarité entre salariés travaillant dans la même entreprise³. L'accident de Khamis est considéré comme une « désertion », fréquente chez ces travailleurs temporaires et de passage, mais la cicatrice dont il a écopé sera permanente.

Lors de son ethnographie réalisée parmi les travailleurs journaliers, menée dans les agences de *day labor* et en occupant divers postes de travail, Gretchen Purser constate une corrélation entre insécurité de l'emploi et insécurité sur le lieu de travail. Elle écrit :

¹ La prise en charge financière des accidents de travail se répartit généralement (en fonction de sa gravité) entre l'entreprise de travail temporaire (2/3 via l'URSSAF) et l'entreprise utilisatrice (1/3) selon l'article L. 241-5 du Code de la Sécurité Sociale.

² Sur ce point voir le Chapitre 7 de cette Thèse.

³ Pourtant, il arrive également que les travailleurs temporaires soient rappelés à l'ordre par leur collègues qui les mettent en garde : « *fait attention, si tu te fais mal, je t'aurais prévenu !* » (Louis, 45 ans, titulaire à Profalu), ou « *te casses pas le dos, tu ne seras pas payé plus !* » (Kamel, 38 ans, titulaire à IPRA) ou encore : « *c'est fou de s'abîmer comme ça pour une mission d'intérim. Faut lui dire à lui qu'ils n'embauchent pas ici* » (Matthieu, 26 ans, intérimaire en mission à Décathlon)

« Les dangers auxquels les travailleurs journaliers sont exposés sont exacerbés par leur position incertaine et structurellement ambiguë. [...] L'horizon temporel limité qu'offrent ces emplois peut expliquer une plus grande tolérance des travailleurs à des contextes et à des demandes qui seraient autrement inacceptables. Des travailleurs acceptent ainsi des situations de travail dangereuses et des travaux éreintants, en se répétant à eux-mêmes que « c'est juste temporaire »¹ ».

La précarité, institutionnalisée et poussée à l'extrême, de la situation des journaliers américains ne peut être confrontée à celles des intérimaires français sans apporter quelques nuances dans la comparaison. En effet, si les journaliers tolèrent des conditions de travail dégradantes c'est que celles-ci ne durent pas. N'ayant aucune possibilité d'embauche, ils ne réalisent ces besognes que pendant quelques heures pour en tirer le maigre revenu qui leur permet de subsister. Dans le même ordre d'idée, la liberté, souvent illusoire, que revendiquent les intérimaires français trouve régulièrement son expression la plus visible lorsque ces derniers acceptent un travail qu'ils jugent dégradant mais qu'ils n'auront à subir que durant une courte période². Toutefois, les intérimaires sont dans un cas de figure légèrement différent. La peur du chômage peut pousser les travailleurs précaires à accepter de mauvaises conditions de travail³. Pour la plupart, c'est l'espoir d'une embauche qui les amène généralement à la prise de risques. S'ils supportent des conditions de travail pénibles c'est que cette possibilité, si faible soit-elle, reste possible⁴. Les chances qu'un accident survienne sont alors démultipliées.

Pour conclure, il ressort que le régime contractuel des travailleurs temporaires les rend plus vulnérables que les autres salariés face aux accidents et aux maladies⁵. Plusieurs facteurs l'expliquent, certains ont déjà été abordés et d'autres seront traités plus loin dans cette Thèse. En premier lieu, les intérimaires travaillent dans des secteurs « à risques » (industrie, BTP), sur des postes pénibles, effectuant des tâches méprisées et souvent déléguées par les ouvriers permanents qui dictent leurs déplacements et leurs rythmes de travail (Chapitre 3). Souvent, les travailleurs temporaires interviennent sur des matières méconnues avec des outils de

¹ PURSER Gretchen, 2006. Op. cit., p.56.

² Ainsi, Agnès Jeanjean écrit à propos des intérimaires dans l'assainissement : « *Ils se consolent en se disant qu'en tant qu'intérimaires ils ne font que passer dans les égouts.* » JEANJEAN Agnès, 2006. Op. cit., p.162. Voir également les chapitres 8 et 11 de cette Thèse.

³ Sur ce point voir : ASKENAZY Philippe, 2005. « Sur les sources de l'intensification », *Revue économique*, Vol.56, principalement pp.224-227.

⁴ Ce point sera développé plus en détails dans le Chapitre 8 de cette Thèse.

⁵ Ils ont 2 fois plus de risques (fréquence et gravité) de subir un accident suivi d'un arrêt de travail que les autres salariés. CNAMTS, 1998. Op. cit.

moindre qualité sans avoir eu le temps d'intégrer les dispositifs opératoires (Chapitre 5) et les pratiques pour éviter l'accident. L'embauche éphémère, le *turn-over* et l'extériorité juridique et symbolique des intérimaires vis-à-vis de l'entreprise qui les emploie ne favorisent ni l'insertion dans les équipes de travail, ni les rapports de solidarité entre ouvriers. Enfin, comme nous venons de le voir, la menace du renvoi incite à prendre des risques et l'intermittence de l'emploi (surtout si elle est subie) encourage les intérimaires à dissimuler leurs maux¹. Un tel contexte suffit largement à expliquer la surexposition des travailleurs temporaires aux accidents de travail et à une santé précaire.

A l'issue de ce chapitre, nous pouvons réaffirmer que la place sociale des intérimaires dans les unités de production peut être saisie au travers des activités qui leurs sont assignées ainsi qu'aux outils qui sont mis à leur disposition afin de les réaliser. L'observation de la distribution des tâches et des moyens de travail nous a conduits à souligner que la main d'œuvre temporaire a tendance à réaliser des activités dénigrées par les autres ouvriers avec des outils souvent délaissés par ces derniers. Ce contrôle statutaire de la technologie contribue à orienter leurs travaux et leur donne une place particulière dans la division du travail. Le plus souvent ce sont les tâches de nettoyage, d'approvisionnement, de transport, etc. qui prédominent : les intérimaires n'interviennent généralement que pour manipuler les objets ou les matières sans pour autant y apporter des transformations valorisées (au niveau du « produit fini »). Pourtant, les matières travaillées (mais aussi, les outils, les savoir et savoir-faire que cela implique) restent constitutives des identités de métiers. Ici encore les intérimaires se situent à la périphérie : les techniques à mettre en œuvre pour agir sur ces matières se cantonnent aux tâches subsidiaires et ponctuelles qu'on leur confie. Ils devront y faire-face seuls sans toujours disposer des connaissances nécessaires quant à la nocivité des substances qu'ils manipulent. De la même manière, les travailleurs temporaires ne savent ni la pénibilité sur le long terme, ni les dangers que recèlent les actes qu'ils vont accomplir. Ce n'est qu'à partir d'expériences répétées et de situations comparables que les intérimaires pourront injecter du sens dans ce qu'ils vivent au travail. Aussi, il reste un point fondamental qui n'a été qu'effleuré pour le moment et qu'il convient d'explorer plus rigoureusement, à savoir, l'acquisition la transmission des savoir-faire. C'est ce dont il va s'agir à présent.

¹ Sur la question du rapport à l'avenir et de ces conséquences sur le « bien-être » des travailleurs, voir le Chapitre 12 de cette Thèse.